

# **VILLE DE SARREGUEMINES**

## **PROCES VERBAL**

### **DE LA 37<sup>ème</sup> SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 NOVEMBRE 2024**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la 36<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2024
2. Rapport d'activité 2023 du délégataire du service public périscolaire
3. Avenant n° 9 à la convention de délégation de service public du 01.01.2018 confiant délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin
4. ~~Concession de service pour l'exploitation des services publics de stationnement en ouvrage et sur voirie – Choix du délégataire~~
5. Recours à une concession de service relative aux mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires
6. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Moselle / Parcours mémoriel 2024 - 2025
7. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028 proposé par le CDG 57
8. Créances irrécouvrables : admissions en non-valeur et créances éteintes – Budget principal 2024
9. Modification d'un taux de TA majorée rue de Folpersviller
10. Délibération portant remise gracieuse
11. Décision modificative n°2 du budget principal
12. Attribution de subventions - Ticket Sport Culture
13. Aide de 5 000 € à Jamal Valizadeh pour sa qualification aux JO Paris 2024
14. Signature d'une convention de mise à disposition du stade du Hagwald avec les instances fédérales du football
15. Attribution d'une subvention à la Ludothèque 2024 – journal Rap'porteur
16. Convention Territoriale Globale – Attribution de subventions 2024
17. Contrat de Ville – versement de subvention 2024 - 2<sup>ème</sup> Programmation
18. Projet de sensibilisation au Handicap 2024 – Des Regards Différents
19. Modification du périmètre du marché bi-hebdomadaire à l'occasion du Marché de Noël 2024
20. Convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre du renouvellement du réseau électrique basse tension aérien et l'enfouissement partiel du réseau Avenue de la Blies et rue du Val de Blies
21. Convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre du renouvellement du réseau souterrain BT issu des postes « HOSTO » et « LAMARTINE »
22. Cession de la caserne des pompiers au Département – parcelles cadastrées section 11 numéros 22, 23, 211 et 208
23. Cession de la parcelle cadastrée section 60 numéro 27 à la SCI PIVOINE
24. Etat des prévisions des coupes 2025 et état d'assiette des coupes 2026 - Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2025 en forêt communale

## 25. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)

### 26. Divers

*Par convocation en date du 28 octobre 2024, Monsieur Marc ZINGRAFF, Maire, a invité le Conseil Municipal de Sarreguemines à siéger le 12 novembre 2024, à partir de 18 h 00 dans la salle du Conseil Municipal, pour sa 37ème séance plénière.*

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire, Marc ZINGRAFF,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING (à partir du point n°2), Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT (jusqu'au point 15), François BOURBEAU

Ont donné procuration :

- Jean-Marc SCHWARTZ à Monsieur le Maire
- Nicole BOURESY-DORCKEL à Corinne THINNES
- Dominique VILHEM-MASSING à Jean-Jacques WEBER jusqu'au point n°1
- Véronique DOH à Stéphanie BEDE-VÖLKER
- Audrey LAVAL à Sébastien JUNG
- Isabelle PETER à Christiane HECKEL

Etaient excusés : Eric BAUER, Bernadette HILPERT à partir du point n°16

Etaient également présents pour les services :

Mesdames et Messieurs EBERHART, Directeur Général des Services, KACED, Directeur de Cabinet, ATAMANIUK, Directeur des Affaires Culturelles, ALBERTUS, Directeur Vie Associative et Administration Générale, LIEBGOTT, Directrice Vie Familiale, BITSCH, Directeur de la Communication, CAHN, Manager de Centre-Ville, CAMILLO, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, DEDDOUCHE, Directrice des Finances, DEIANA, Responsable du Service Aménagement et Urbanisme, DORMOY, Directrice des Ressources Humaines, HANRIOT-FEY, Responsable du Service des Marchés Publics, HODY, Responsable du Service Réglementation du Domaine Public, HOFFMANN, Responsable du Service Education, LANNO, Responsable du SCIC, MATHI, Responsable Santé et Petite Enfance, MEYER, Responsable du Service des Sports, PLANCHE, Responsable des Archives, ROTH, Responsable Jeunesse, KRUCHTEN, Responsable des Affaires Juridiques, GIORGIEVIC, Responsable du Service Vie des Assemblées/Accueil/Courrier.

*Monsieur **Maxime TRITZ** procède à l'appel des conseillers municipaux.*

*En préambule, **Monsieur le Maire** informe de la présence sur les tables de deux documents à savoir le courrier d'invitation à partager la traditionnelle soirée de Noël avec tous les membres de la famille municipale. Le coupon-réponse est à renvoyer dans les délais indiqués.*

*Puis, sur les pupitres a été déposée la brochure "Des Regards Différents, Festival International du Film sur les Handicaps ». Il espère un public nombreux aux différentes étapes du festival.*

*« Ensuite, depuis le mercredi 6 novembre, nous avons un nouveau Sous-Préfet, Monsieur Wassim KAMEL, auquel nous souhaitons bien sûr la bienvenue et avec lequel le travail a déjà démarré. Vendredi 8 novembre, ont été inaugurés les locaux sociaux, sportifs et éducatifs à travers le foot à Beausoleil, au stade du Hagwald. C'était un bel événement en présence d'ailleurs du Président de la Région Grand Est, Franck LEROY ».*

*Egalement, nous avons eu une très belle cérémonie le 11 novembre. "Il faut le rappeler aussi avec beaucoup d'émotions, avec évidemment tout un travail de mémoire intergénérationnel avec la mise à l'honneur des portes drapeaux les plus méritants, les plus anciens, mais aussi les plus jeunes et tout aussi méritants. Et puis émotion, émotion aussi avec une minute de silence pour Denis FRANOUX, disparu récemment et très impliqué dans la vie municipale Sarregueminoise à travers toutes les questions de mémoire, les expositions et ce qu'on a pu faire ces derniers temps".*

*Au moment de la mise aux voix du point n°1, Monsieur **François BOURBEAU** interroge au sujet de deux réponses promises. D'une part, au titre de la délégation de service public des parkings et l'augmentation importante de la masse salariale et des dépenses d'électricité. D'autre part concernant le réseau de chaleur "où manifestement la présentation des comptes qui nous a été faite ici était erronée de façon très importante".*

**Monsieur le Maire** répond qu'il est prévu d'intervenir.

**Monsieur Sébastien JUNG** complète que les éléments de réponse pour les deux points seront communiqués à la fin du conseil.

**Monsieur François BOURBEAU** interpelle concernant quatre questions écrites adressées le 23 septembre. Il souligne que le règlement intérieur stipule qu'une réponse doit être apportée sous deux semaines et si les questions demandent un approfondissement, le délai de réalisation est confirmé dans l'accusé de réception.

**Monsieur Kevin KACED** confirme que les réponses ont été transmises ce jour à 17 h 50, 17 h 55 dans la mesure où, comme énoncé par Monsieur BOURBEAU, les réponses ont demandé un laps de temps nécessaire et suffisant pour que les services rentrent dans le détail.

**Monsieur le Maire** enjoint Monsieur BOURBEAU à consulter ses mails.

**Monsieur François BOURBEAU** : "Oui je suis connecté souvent mais à ce point-là peut-être pas".

## **1. Approbation du procès-verbal de la 36<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2024**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la 36<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2024.

-----  
Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

**Approuve** : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Le procès-verbal de la 36ème séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2024.

## 2. Rapport d'activité 2023 du délégataire du service public périscolaire

L'activité périscolaire de la Ville de Sarreguemines est régie depuis septembre 2019 par une délégation de service public attribuée à la Fédération des Francas de Meurthe et Moselle.

Cette délégation couvre l'accueil périscolaire et l'accueil extrascolaire communément appelé « centres aérés » pour les enfants à partir de 3 ans, et concerne l'animation, la restauration et l'entretien des locaux.

En application de l'article L3131-5 du Code de la commande publique et de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession en année n-1 et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ce rapport permet aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il a été présenté, avec le compte de résultat 2023 des Francas Sarreguemines, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 6 novembre 2024 et à la Commission Enseignement du 7 novembre 2024.

Une synthèse du rapport est présentée chaque année au Conseil municipal qui en prend acte.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de ce rapport d'activité.

-----  
*Madame Carole DIDOT présente et remercie Madame Pauline FATH, Responsable des Francas à Sarreguemines.*

*Madame Pauline FATH présente le diaporama en abordant successivement :*

*- un rappel des règles de fonctionnement : pour les enfants de 3 à 12 ans, facturation en fonction du QF des familles, accueil à la pause méridienne : entre 11h30 et 13h30, accueil du soir : de 16h30 à 18h30, accueil du mercredi : de 7h30 à 18h30, accueil de loisirs (vacances octobre et août) : de 7h45 à 17h45*

*- les chiffres clés : en moyenne, 520 enfants ont été accueillis chaque jour sur le temps du midi sur 4 sites, par 80 salarié(e)s, 22 écoles, + de 80 000 repas servis par an, + 10% par rapport à la moyenne 2022 (470 enfants)*

*- le compte de résultat 2023 avec la répartition des charges (autres charges de gestion courante, achats de marchandises, achats d'autres approvisionnement, autres achats et charges externes, rémunération du personnel et charges)*

*- le compte de résultat 2023 avec les recettes (fonds dédiés, reprise fonds dédiés N-1, ASP – subventions salaires, Ville de Sarreguemines, participations structures, participations familles, CAF prestations de services, MSA Lorraine, CAF plan mercredis)*

*- projection d'une vidéo concernant le recrutement*

- le bilan ressources humaines : au 31/12/2023, 82 personnes embauchées en CDI / CDII (77 en 2022), Profil : animateurs (58), Directeurs de sites + adjoint (6), Agents polyvalents (14), Personnels Administratifs (4), Contrats 9h/semaine (32) (-5 par rapport à 2022), Contrats 20h/semaine ou + (50), le comparatif de la répartition des effectifs entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, le turn over de la période 31,82 %, l'évolution du taux d'absentéisme

- la fréquentation des accueils : les pics de fréquentation, le nombre moyen d'enfants présents durant la pause méridienne entre 11 h 30 et 13 h 30, le programme d'activités et des soirées à thèmes de l'accueil périscolaire du soir entre 16 h et 18 h 30, le nombre d'enfants accueillis par site

- le rappel des tarifs pour les résidents de Sarreguemines et les autres sauf ITEP et ULIS pour l'accueil du midi et après l'école jusqu'à 18 h 30

- la fréquentation des accueils extrascolaires en août et en octobre des années 2021, 2022, 2023

- les mercredis, l'accueil organisé sur le site de l'ancien hôpital de 07 h 30 à 18 h 30 : en moyenne 65 enfants fréquentent l'accueil du mercredi en 2023, en hausse par rapport à 2022 (57). Les mercredis et vacances sont des temps privilégiés pour développer les pratiques éducatives des Francas, monter des projets avec les enfants sur du long terme et former les nouveaux animateurs, accueil des stagiaires.

Tarifs 2023

de 6€ à 15€ la journée pour les Sarregueminois

de 9€ à 22€ la journée pour les non Sarregueminois

De 45 à 60€ la semaine courte (pour les petits)

De 75 à 100€ la semaine longue

- les trajets : ouverture d'un nouveau site à Folpersviller --> suppression d'un trajet AR midi Folp-CSC, remplacé par un trajet à pied

7 lignes à midi

3 lignes le soir

Transporteur = Keolys

Utilisation des minibus en moyenne 2 fois par semaine

- le profil des utilisateurs : répartition des familles par rapport aux tranches du quotient familial

- répartition géographique des familles : Sarreguemines, CA Forbach, CCPDB, DUFaulquemont, Allemagne, CC Alsace Bossue, CA Saint Avold

- les formations :

- CPJEPS
- BAFA / BAFD
- Droits de l'enfant/Robotique/Push Car/Graines de Philo (ouvert au public et en partenariat avec PMA)
- **ATEC**
- Laïcité et Valeurs de la République
- Risques Restauration Scolaire
- Incendie/extincteurs/SST
- Sensi Handicap
- Gestion des conflits

Environ 2300 heures de formations dispensées en 2023, pour 350 participants

Coût : 15 000€

Formation ANIM JUNIOR - 18 jeunes volontaires (65€ les 3 jours, Financement pour 5 jeunes Quartiers Politiques de la Ville)

- stagiaires :

- SNU (8)
- Lycée Pro Simon Lazard (ASSP (12) + CAP AAGA (10)
- Collège Jean Jaurès (4)

- Mission Locale (7)
- Pôle Emploi PMSP (4)
- CCAS (2)
- GRETA (3)
- Service civique (2, durée 6 mois) : le tournoi de football périscolaire des Francas mis en place par un volontaire en service civique

- le mouvement Francas : Intégration des familles dans le projet - Café des Parents et Portes Ouvertes

- les projets d'enfants : - 1 ATEC (Association Temporaire d'Enfants Citoyens) - théâtre  
- 1 projet Inter-péri "80 jours avant le collège"

- Dans le cadre du projet des Francas « Place de l'enfant », des enfants du périscolaire de la cité ont créé au mois d'avril une ATEC (Association Temporaire d'Enfants Citoyens) pour financer leur projet d'organiser et financer des cours de théâtre le jeudi soir.
- Afin de financer leur projet, les enfants ont demandé une subvention à l'association Départementale des Francas 54 et organisent plusieurs « événements » pour compléter le budget :
- - marché aux puces à la cité le 30 mai avec devinette du poids d'un panier garni, et couscous dont les bénéfices reviendront à l'ATEC (jouer et réserver vos repas à l'accueil du soir !)
- vente de cupcakes et boissons à la fête du sport les 3 et 4 juin sur l'esplanade du casino.

- Bénévolat et action citoyenne :

\* "Plein d'activités" 2 jours pour former les nouveaux animateurs

\* Les Francas à la fête du sport ! Les Francas de Sarreguemines sont présents à la fête du sport qui se déroule sur l'esplanade du Casino. Au programme : Tchoukball, jeux coopératifs, échanges, rires et muffins ! Sont présents directrices, animateurs-trices, les pratiques éducatives et les Anims'Junior. Les bénéfices de nos muffins « faits perisco » iront aux Associations Temporaires d'Enfants Citoyens de Sarreguemines

\* Nettoie ta ville 2023 : 27 kg de déchets ramassés par les jeunes des Francas

\* Partenariat ARC contre le cancer

\* Les adhésions collectives :

- Médiathèque Communautaire de Sarreguemines
- Association Les Chabots
- Football Club de Sarreguemines
- Association de Lutte
- Chris&Schengele
- Ludothèque Beausoleil
- Les Fléchettes D'Or
- Glob' Marion
- CSC
- Patrimoine Vivant
- Courez avec nous
- Association Marche Nordique
- Foyer MECS
- O'Tandemo
- Espace Seniors
- Bo'r'is

- EAC et mois de l'enfant : VIA VERDE - atelier et spectacle Plein Soleil, OTANDEMO - Projet Babelkisch, INKY - artistes en résidence/Co-financement Ville/Francas

- Le mois de l'enfant :

- Thématique du risque
- Plusieurs ateliers organisés
- 1 atelier parents-enfants - "J'ose philosopher" fresque mouvante
- 1 conférence le soir avec mode de garde parents - "Les enfants et la prise de risque" par Jean-Marc Louis, auteur et ancien inspecteur de l'EN
- Plusieurs ateliers couture / gravure / bricolage (création d'une table de jeux)
- Construction d'une cabane en palettes recyclées
  
- fresque mouvante et atelier philo
  
- cabane en palette recyclées
  
- des activités originales : beewrap et cyanotype
  
- Pratique Educatives Francas : atelier couture, pyrogravure/gravure
  
- Des activités plus classiques : au grand air - camping et yoga - Journée Internationale de la Philo - Papote & Grignote - "Place de l'enfant" - recueils des 500 expressions, création de marques pages - composition, enregistrement et production de Clip Stop Motion avec techniques d'aquarelles - les Patates Douces / représentation à Uniday

A l'issue de l'exposé, Madame **Carole DIDOT** remercie Pauline FATH et énonce que Les Francas sont une fédération d'éducation populaire créée en 1944 par des militants qui promenaient des éclaireurs, des éclaireuses, des auberges de jeunesse et du Ceméa. "On voit tout à fait leurs valeurs et ce qu'ils veulent inculquer aux enfants et quel est leur esprit quand ils prennent en charge nos enfants".

Monsieur **Denis PEIFFER** tient à saluer le fait que ce soit Les Francas qui portent sur Sarreguemines le péricolaire. Ce n'est pas simplement une histoire de cantine. "Généralement dans la tête des gens c'est principalement ça la principale motivation pour le péricolaire. Mais là, comme l'a rappelé ma collègue, on voit véritablement que rapport à l'enfant, par rapport aux valeurs qui sont portées, les valeurs d'humanisme, les valeurs de la République, de liberté, d'égalité et de fraternité des droits de l'enfant, je crois qu'on peut saluer tout ce qui est pris, tout ce qui est fait, tout ce qui est entrepris. Moi je vois que Les Francas s'inscrivent pleinement dans le tissu associatif Sarregueminois, puisqu'ils ont su générer un bon partenariat avec le monde associatif local". Le monde associatif est riche, riche de compétences et d'expériences, Les Francas s'y associent. Il tient à souligner également que Les Francas participent aussi à toutes les activités de la Ville de Sarreguemines qu'elles soient portées par le service de l'Education, le service Jeunesse et Petite Enfance. "Donc merci à eux, oui".

Monsieur **François BOURBEAU** : "Oui donc à chaque fois que j'assiste à ce rapport d'activité Des Francas, ça me replonge un peu dans la jeunesse puisque j'ai fait mon BAFA. J'ai passé le BAFA avec Les Francas et j'en garde un excellent souvenir. Donc je voulais aussi vous féliciter pour tout le travail que vous accomplissez à Sarreguemines. Et les chiffres montrent que vous avez du succès puisque le nombre d'inscrits et surtout les participants augmentent tous les ans. Donc un grand bravo à vous et à vos équipes, aux personnes qui sont aussi là. Et puis je pense qu'en continuant dans cette direction, vous serez toujours bien accueillis à Sarreguemines".

Madame **Bernadette HILPERT** : "Oui, je pense que tout le monde est bien d'accord de regarder l'activité qui est réalisée et puis les valeurs qui sont portées. Je voulais m'excuser parce que le 6, je n'ai pas pu être à la Commission. Je pense qu'il y a des choses qu'on aurait peut-être pu regarder en commission. Alors ce n'est pas tellement sur l'activité des professionnels à l'heure actuelle 2023, mais si j'ai bien compris, c'est une question qui était déjà venue l'année dernière, c'est que nous sommes un peu au taquet, c'est à dire que s'il y a d'autres enfants qui vont arriver, comment on fait ? C'est une question que Les Francas ne vont pas traiter, mais le Conseil Municipal, c'est nous la Ville. Je n'ai pas pu être à la Commission donc il y a des questions. J'aurais bien aimé qu'on les creuse. J'espère qu'on va avoir dans la Commission un travail avec les services qui, je pense, ont beaucoup de choses à dire. Je suppose que l'expérience à Folsersviller de décentralisation, si j'ai bien compris, c'est un succès. Donc je pense qu'il faut qu'on anticipe et qu'on regarde comment ça va se passer pour le futur, pour qu'on puisse accueillir tous les enfants. Et puis je reste très attentive à la formation, au problème du turn over.

Et je pense qu'on peut aller vers des solutions qui permettent à ce que les professionnels soient embauchés plus longtemps que sur les horaires. Après, c'est une question d'anticipation et puis de regarder. J'avais des questions sur tout ce qui était cantine en lien d'ailleurs avec l'autre DSP qu'on a fait puisqu'on sert autant de repas. J'espère qu'on aura une Commission et ce n'est peut-être pas le moment ce soir d'y revenir. Voilà merci".

**Monsieur Marc FELD** : J'étais à la Commission et effectivement j'ai pu prendre connaissance des travaux de très grande qualité et notamment ça offre une tranquillité parentale en fait votre prestation. C'est très important quand on voit la pression à laquelle sont soumis les parents de se dire que les enfants vont pouvoir être pris en charge pendant toute la journée et d'une manière satisfaisante. Pour la Ville aussi, c'est un élément d'attractivité. Quand une famille vient s'installer de se dire mes enfants seront bien pris en charge et en plus ils vont bien manger à midi en sachant que les injonctions qui sont faites sur les familles, voilà il faut toujours assurer et ce n'est pas toujours facile donc c'est un élément important notamment pour l'attractivité au niveau de la Ville. Ce qui va être important aussi, c'est d'avoir justement, on a vu les belles courbes qui progressent, de pouvoir prendre en charge les familles qui pourraient arriver encore, parce qu'autant c'est un élément de tranquillité quand il y a de la place, autant quand un site est saturé et qu'une famille apprend qu'elle doit se débrouiller ça devient un élément de stress supplémentaire. On en a discuté en commission, il va falloir être bien attentif à trouver des solutions sur les sites saturés, notamment ceux qu'on a cités à l'ABCM Beausoleil. C'est une DSP qui fonctionne, donc voilà le témoignage que je voulais faire. Peut-être encore un élément supplémentaire qu'on a également évoqué en commission, c'était par rapport aux coûts. La répartition des coûts c'est un élément important. Il ne faudrait pas que le fait que le coût principal pèse sur la ville de Sarreguemines, ça freine l'ambition de la Ville à offrir le service. Voilà ça je pense c'est important, c'est à dire peut-être aller chercher des solutions pour que ce soit plus équilibré avec les communes alentours, mais ne pas se dire on a un déséquilibre, on va freiner l'offre de service".

**Madame Bernadette NICKLAUS** : « Je voulais juste faire un petit clin d'œil au niveau de l'intergénérationnel. On n'en a pas parlé mais ils font un travail formidable avec la Résidence de la Cité, donc on a droit à Halloween, à la marche gourmande, on a le droit à pas mal d'animations et ça donne du sang neuf dans la résidence et nos centaines sont très contents de faire avec. Elles font du très bon boulot".

**Madame Nicole MULLER-BECKER** : "Je voudrais juste apporter ma contribution de quelqu'un qui a connu le début de l'histoire Des Francas, à quel point c'était difficile et pas toujours facile et pour les équipes et pour l'adjoint de trouver la bonne solution pour nos enfants et on voit qu'on est sur une vraie ligne de progression et que pour les parents comme le disait Marc tout à l'heure, c'est vraiment un moment de tranquillité de savoir que la Ville met un budget très important et espérons que nous puissions continuer dans ce sens-là. Et je voulais juste vous dire à quel point je suis complètement avec Marc FELD, satisfaite de cette progression qu'il y a, de cette prise en charge des enfants de la commune et bien sûr d'ailleurs".

**Monsieur le Maire** : Merci, alors en ce qui me concerne, j'ai retenu dans les interventions le mot de valeur. Je pense que ce qui passe dans la qualité professionnelle et humaine du travail qui est fait par Les Franca, c'est des valeurs. Et puis je note le côté participatif aux choses. C'est l'exemple de gens qui sont des acteurs dans la ville, des acteurs et qui font dans l'intergénérationnel et on en a besoin pour rebondir sur ce que Marc a dit. Lorsqu'une commune place des moyens sur ses enfants, elle ne se trompe jamais. C'est vrai pour la jeunesse en général puisque vous savez que de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur, on a la chance de pouvoir être des acteurs pour notre jeunesse et on ne se trompe jamais là-dessus. Et les vœux qui ont été formulés, à savoir qu'on puisse répondre à la demande, oui, évidemment, on a tous envie de suivre et il faut travailler en ce sens et nous le faisons. Néanmoins, comme l'a dit Marc en commission, des questions ont été posées, c'est à dire comment trouver des équilibres, puisque c'est l'essentiel toujours de notre travail. Et vous avez vu qu'il y a déjà des tarifs différenciés, mais il faut se poser la question du comment, tout simplement, c'est à dire comment on arrive à trouver un bon équilibre dans la notion de service, sachant que quand vous avez vu le camembert, là tout à l'heure, vous avez vu que pas loin du quart, c'était en dehors de la Ville de Sarreguemines, bien plus, mais avec une forte proportion Communauté d'Agglomération. Il est clair qu'autant il est légitime que quand les parents payent leurs impôts à Sarreguemines, on est tout naturellement dans le prolongement. On peut se poser la question de ceux qui travaillent à Sarreguemines ... dans ce que chacun apporte, c'est clair, mais tout ça, va être le travail des gens qui vont bosser autour de tout cela. Je pense qu'il y a des réponses de territoire à apporter. Y a peut-être

*d'autres communes qui peuvent être impliquées, la Communauté d'Agglo ou d'autres instances en tant que telles, mais nous on n'a pas envie de refuser aux gens, mais on n'a pas envie non plus d'être dans une formule déséquilibrée. Donc à nous le challenge de trouver des éléments de réponse à cette question-là. Mais évidemment, on a la même ambition pour tous les enfants du territoire".*

-----

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Madame Carole DIDOT, Adjointe au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3,

Le rapport d'activité 2023 du délégataire ayant été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 6 novembre 2024 et à la Commission Enseignement du 07 novembre 2024.

**Prend acte :** Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

de la communication du rapport d'activité 2023 de l'Association départementale des Francas de Meurthe-et-Moselle, délégataire du périscolaire.

### **3. Avenant n° 9 à la convention de délégation de service public du 01.01.2018 confiant délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin**

Afin de participer à l'animation commerciale pendant la période précédant les fêtes de Noël et de faciliter l'accès aux commerces du centre-ville, il est proposé d'offrir la gratuité totale des parcs de stationnement du Carré Louvain et du Moulin aux usagers les samedis 30 novembre, 7 – 14 et 21 décembre 2024.

Pour information, notre contrat actuel prévoit la gratuité des 4 dimanches qui précèdent Noël. En conséquence, les 4 week-ends dans leur intégralité seraient gratuits pour les chalands.

Le coût de cette gratuité s'établit comme suit, pour la Ville :

- Estimation pour les 4 samedis précédents Noël : 5 600 € HT soit 6 720 € TTC
- Les 4 dimanches (disposition prévue dans la DSP) : 0 €
- Programmation du dispositif (barrières et caisses) = 850 € HT soit 1 020 € TTC

Les crédits sont inscrits au budget 2024 (30 000 € HT soit 36 000 € T.T.C).

**La facturation se fera sur la base de la fréquentation réelle selon la grille tarifaire actuelle en vigueur.**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la signature de l'avenant n°9 ci-joint.

-----

Après la présentation du rapport par Monsieur **Sébastien JUNG**, Monsieur **François BOURBEAU** énonce que c'est difficile à comprendre sur le principe de la philosophie que pour des parkings qui nous appartiennent on soit obligé de payer afin que les gens puissent se garer gratuitement. Il estime que c'est un point important qu'il faudrait peut-être intégrer aussi dans les contrats de délégation, intégrer dans la concession ou d'imposer des jours gratuits, un certain nombre de samedis, 10, 12, 15 à disposition de la Ville de Sarreguemines qu'elle pourra activer ou pas selon sa politique et sa stratégie en termes d'attractivité du centre-ville. "Je pense que c'est important, je ne l'ai pas vu. Votre décision d'aujourd'hui confirme exactement ce que je pensais, c'est à dire que le parking est un sujet important. Le parking conditionne en partie l'attractivité. Et la délégation, le contrat de concession que j'ai vu avec des augmentations de tarifs qui étaient importantes, je ne trouvais pas la corrélation et je trouvais que ce n'était pas logique et surtout pas en accord avec la stratégie qu'on veut mener et l'aide qu'on veut apporter aux commerçants pour que le centre-ville soit dynamique. Donc sur ce point-là, bien sûr je vais voter, même si philosophiquement, ça me pose un petit souci".

Monsieur **Sébastien JUNG** répond que s'agissant de la politique et de la philosophie, nous avons un contrat de délégation de service public avec Indigo, donc nous sommes tenus d'aller dans le sens de ce contrat. Cependant, il y a dans la délégation actuelle un certain nombre de jours qui sont prévus où les barrières sont ouvertes. Dix dimanches sont prévus dans la délégation actuelle, puisqu'il est question de la délégation actuelle et non de la délégation future, plus des journées type Saint Paul, type Fête de la Musique, type Noël comme présentement. "Donc voilà, c'est prévu en fait dans le contrat je ne donnerai pas plus de réponse par rapport à ça. Effectivement, nous sommes évidemment aussi en faveur de l'attractivité, du dynamisme du centre-ville, c'est la raison pour laquelle nous proposons aussi cette opération-là" ainsi qu'un marché de Noël. D'ailleurs, dans la salle se trouvent des représentants du commerce auxquels le point sera présenté demain soir. "Donc voilà, ça va dans le sens de ce que fait la Ville, on est tout à fait conscient de ça, on va dans le sens de l'attractivité, du dynamisme. Avec Jérémy, on suit de très près les ouvertures, les fermetures, on aide les porteurs de projets. Enfin, la liste est longue. Si je devais étaler devant vous tout ce que nous mettons en avant et tout ce que nous mettons en œuvre pour soutenir le commerce, je crois que la liste est longue. Mais en tout cas, je reviens juste dans votre première partie de réponse, la deuxième partie de réponse fera l'objet du point suivant".

Monsieur le Maire complète que le délégataire investit aussi dans l'équipement. Les investissements apportés à l'équipement doivent être globalement équilibrés par rapport à l'ensemble de la question. Egalement, ce point porte sur un avenant et un avenant par définition, c'est ce qui n'était pas prévu au départ d'une DSP, qu'on modifie progressivement. "Il y a des DSP qui sont parcourues de nombreux avenants parce que tout simplement une DSP ce n'est pas quelque chose qui est figé, c'est quelque chose qui se discute. Et quand on a de bonnes relations avec le porteur de la question, on arrive à trouver de bonnes solutions d'avenants. L'avenant c'est des ajustements par rapport aux attentes qu'ils s'agissent des commerçants, qu'ils s'agissent des autres publics concernés, ça peut être des riverains. Une DSP ne nous dédouane pas de notre responsabilité, ne nous dédouane pas de nos obligations de dialogue, ne nous dédouane pas d'un travail avec les uns avec les autres. Et c'est un petit peu une réponse qui traduit aussi une forme de philosophie. Voilà, alors il est idéal, il est vrai d'anticiper un maximum sur les attentes dès le départ d'une DSP, de manière à limiter bien sûr la nécessité du recours aux avenants. Mais l'avenant, c'est tout simplement la vie des DSP d'une certaine manière, puisque ça fait partie de la réponse aux attentes. Et lorsqu'on parle de dynamisme d'un centre-ville cela sous-entend des ajustements permanents où nous sommes. Nous vivons des temps et là aussi c'est entre la sociologie et la philosophie, mais nous vivons des temps où tout change très vite et où les adaptations, les réponses et donc forcément les avenants doivent être envisagés souvent rapidement, doivent être dans un mouvement de réponse permanente. Voilà donc investissement avenant. Voilà un petit peu quelques éléments de réponse complémentaires".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur Sébastien JUNG, Adjoint au Maire,

Vu la convention de délégation de service public du 1<sup>er</sup> janvier 2018 relative à l'exploitation du parc de stationnement du Carré Louvain et l'exploitation du parc de stationnement du Moulin,

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'animation et l'accès du centre-ville pendant la période précédant les fêtes de Noël,

Considérant la nécessité de garantir l'équilibre économique et financier de la DSP,

**Décide** : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- D'autoriser le maire à signer l'avenant n° 9 à la convention de délégation de service public du 1<sup>er</sup> janvier 2018 confiant délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin.

#### **~~4. Concession de service pour l'exploitation des services publics de stationnement en ouvrage et sur voirie – Choix du délégataire~~**

*Monsieur le Maire expose que ce point n'est pas prêt. "Ce point est donc retiré en raison de perturbations indépendantes de notre volonté, perturbations de la procédure d'instruction du dossier. Ce point passera donc conformément aux règles, conformément aux textes qui régissent l'exercice, au mois de décembre".*

*Monsieur François BOURBEAU : "Donc je voulais dire publiquement que vous m'avez mis en demeure Monsieur le Maire et menacé de poursuites judiciaires. Parce qu'il m'avait semblé important d'informer la population sur ce qui était préparé dans cette DSP. Et je n'ai pas eu l'impression de fausser la procédure d'appel d'offres. Je n'ai pas eu l'impression de divulguer des informations, de violer le secret des affaires. C'est les termes de votre mise en demeure que vous avez envoyé par huissier à mon domicile. Donc je tiens à le préciser. Donc moi je l'ai fait parce que c'était dans ma conscience et dans le devoir que nous avons Conseillers Municipaux de contrôler l'organe exécutif, l'exécutif c'est le but de cette Assemblée. Donc j'ai trouvé que c'était important d'informer la population de ce qui se préparait parce que les augmentations qui étaient prévues étaient importantes et me semblaient disproportionnées et pouvaient avoir un impact négatif sur l'attractivité du centre-ville. Donc votre mentor, Monsieur LETT, l'avait dit une fois, vis-à-vis du préfet, quand il y avait eu l'interdiction des terrasses, il y a la loi et l'esprit de la loi. Moi je pense que j'étais conforme à l'esprit de la loi en donnant l'information aux gens, aux citoyens Sarregueminois, aux commerçants sur ce qui est préparé et il y a encore un autre point, peut être que ce contretemps est peut-être l'occasion de rediscuter et de refaire un tour de négociations avec le prestataire pour améliorer son offre et aller dans un sens qui est plus favorable au commerce de centre-ville".*

**Monsieur le Maire** : "Je prends note de votre réflexion, je ne me prononcerai pas sur l'esprit de la loi, je me prononcerai simplement sur la loi et que globalement, quel que soit le travail qui est fait en amont d'un Conseil Municipal, il y a des lois qui régissent ce travail et quel que soit le cas de figure et quelles que soient les questions, ces lois doivent être respectées".

-----

## **5. Recours à une concession de service relative aux mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires**

Dans le cadre d'une convention de groupement, la Ville et la Communauté d'Agglomération ont conclu un marché public de neuf années avec la société CITYZ MEDIA (anciennement CLEAR CHANNEL) dont l'échéance est fixée au 31 juillet 2025. Il convient désormais de relancer une consultation afin de définir le prestataire pour les années à venir.

### **I. Les attentes de la Ville de Sarreguemines et de la Communauté d'Agglomération**

Dans le cadre du futur dispositif, la Ville et la Communauté d'Agglomération poursuivent notamment les objectifs suivants :

- ❖ **Déploiement de mobiliers** dont les qualités techniques et le design respectent l'environnement et le caractère patrimonial du territoire ;
- ❖ **Intégration de services annexes** à la hauteur des enjeux inhérents à un service déployé sur le domaine public ;
- ❖ **Intégration des enjeux portés par le règlement local de publicité (RLP) ;**
- ❖ **Développement des capacités de communication** de la Ville et de la Communauté d'Agglomération.
- ❖ **Mise en place d'un suivi opérationnel efficient** des mobiliers déployés sur le territoire.

### **II. Présentation des modes de gestion potentiels**

La mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires peuvent être assurés à travers différents modes de gestion : la régie, la convention d'occupation du domaine public, le marché public, la concession de service ou encore la délégation de service public.

#### ❖ **La régie**

Conformément à l'article 72 de la Constitution, disposant que « *dans les conditions prévues par la loi, [les] collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences* », les Collectivités bénéficient d'un principe de libre administration.

Au titre de ce principe, les collectivités peuvent exécuter un service en régie. Si l'achat de mobiliers non publicitaires ne fait pas débat, hormis d'un point de vue financier, l'exploitation d'une régie publicitaire interroge davantage. Il convient de préciser que la régie implique un impact sur le budget d'investissement de la commune, déterminé dans le cadre d'une étude *ad hoc*, et sur le budget de fonctionnement (matériel, agents...).

#### ❖ **La convention d'occupation du domaine public**

Au titre de l'article L1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *les collectivités territoriales peuvent délivrer sur leur domaine public des autorisations d'occupation temporaire constitutives de droits réels en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de leur compétence* ».

Compte tenu de leur nature et de leur régime juridique, les conventions d'occupation du domaine public ne peuvent, sous peine d'être requalifiées en marchés publics voire en concessions de service, répondre à un besoin propre de la personne publique la délivrant.

#### ❖ **Le marché public**

Conformément aux dispositions de l'article L1111-1 du Code de la Commande Publique, « *un marché est un contrat conclu par un ou plusieurs acheteurs soumis au présent code avec un ou plusieurs opérateurs économiques, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, en contrepartie d'un prix ou de tout équivalent* ».

Face à l'absence de dispositif juridique adapté, le juge administratif a, durant de nombreuses années, qualifié les contrats relatifs à l'exploitation de parc de mobiliers urbains de marchés publics. Toutefois, face à l'évolution du droit positif des concessions et en particulier sur le critère du risque d'exploitation, l'approche jurisprudentielle a évolué.

En conclusion, le futur contrat ne pourrait être qualifié de marché public que s'il répondait à un besoin des services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération et si le cocontractant n'était pas exposé aux risques d'exploitation.

#### ❖ **La concession de service**

Conformément aux dispositions de l'article L1121-1 du Code de la Commande Publique, « *un contrat de concession est un contrat par lequel une ou plusieurs autorités concédantes (...) confient l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix* ».

Il est entendu que le risque, condition sine qua none de la qualification d'une concession, est défini par l'article susvisé comme « *une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le concessionnaire ne doit pas être purement théorique ou négligeable* ». En ce sens, le concessionnaire « *n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts, liés à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, qu'il a supportés* ».

Un contrat prévoyant la fourniture, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires constitue une concession de service au sens du Code de la Commande Publique.

Compte tenu du contexte de la Ville et de la Communauté d'Agglomération et des caractéristiques de leur besoin, le futur contrat envisagé constitue une concession de service au sens du droit positif.

#### ❖ **La délégation de service public**

Conformément aux dispositions de l'article L1121-3 du Code de la Commande Publique, une délégation de service public, si elle constitue juridiquement une concession de service au sens de l'article L1121-1 dudit Code, nécessite le respect des conditions cumulatives suivantes :

- Concerner l'exécution d'un service public ;
- Être passée par une Collectivité territoriale, un établissement public local ou un de leur groupement

En conséquence, dès lors que le contrat de concession n'a pas pour objet de confier à l'exploitant la gestion d'un service public, comme par exemple celui de l'information municipale, mais qu'il a pour seul objet de lui fournir les moyens matériels nécessaires au service public, il ne saurait être qualifié de convention de délégation de service public.

### III. Un choix à faire entre régie et concession de service

Au regard de la présentation des modes de gestion potentiels, dont certains sont exclus par des dispositions jurisprudentielles inhérentes au secteur d'activité, **il convient de préciser que seules la régie et la concession de service constituent des alternatives recevables.**

#### ❖ Avantages/inconvénients de la régie

- 👉 La Ville et la Communauté d'Agglomération bénéficient d'une pleine autonomie de décision et d'exécution de la prestation. Il convient néanmoins de préciser que le secteur de l'affichage est extrêmement réglementé, limitant, de fait, la portée d'une telle liberté concernant les implantations notamment.
- 👉 La Ville et la Communauté d'Agglomération portent, dans ce cas de figure, l'ensemble des investissements inhérents aux mobiliers déployés.
- 👉 Les deux collectivités doivent aussi assurer l'entretien et la maintenance des mobiliers ce qui suppose une organisation humaine et matérielle importante
- 👉 Les deux collectivités supportent le risque d'exploitation

#### ❖ Avantages/inconvénients de la concession de service

- 👉 Le concessionnaire supporte, conformément aux dispositions de l'article L.1121-1 du Code de de Commande Publique, le risque d'exploitation inhérent à l'exécution du service.
- 👉 La Ville et la Communauté d'Agglomération s'appuient, au titre du contrat de concession, sur les moyens humains et techniques du concessionnaire
- 👉 La Ville et la Communauté d'Agglomération bénéficient de l'expérience du concessionnaire concernant le respect du droit positif en matière d'affichage, dont les règles sont foisonnantes.
- 👉 La Ville et la Communauté d'Agglomération ne gèrent pas directement l'exécution du service

### IV. Caractéristiques essentielles du futur contrat

#### ❖ Mission du concessionnaire

- Mise à disposition et installation des mobiliers listés ci-après ;
- Maintenance et entretien desdits mobiliers ;
- Exploitation commerciale des mobiliers urbains dits publicitaires
- Dépose des mobiliers urbains à l'échéance du futur contrat de concession.

#### ❖ Périmètre technique

Le futur contrat de concession intégrera le parc de mobiliers suivant :

- 88 abris-voyageurs (dont 60 publicitaires)
- 40 mobiliers 2m<sup>2</sup>
- 38 poteaux d'arrêts ;
- 2 mobiliers digitaux a minima\* (sans publicité).

❖ **Services associés**

- Entretien et maintenance des mobiliers ;
- Impression et pose des affichages pour le compte de la Ville et de la Communauté d'Agglomération

❖ **Dispositif financier**

- Le futur titulaire sera exonéré de TLPE. En effet, conformément aux dispositions de l'article L.2333-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « dès lors que la commune, l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou la métropole de Lyon lève la taxe sur un support publicitaire ou une pré-enseigne, il ne peut être perçu, au titre du même support ou de la même pré-enseigne, un droit de voirie ou une redevance d'occupation du domaine public ».
- Le futur titulaire versera une redevance d'occupation du domaine public. **Cette redevance sera déterminée par chaque candidat au titre de son offre et intégrera la notation de chacun d'eux (critères de sélection).**

❖ **Durée**

- Le futur contrat sera conclu pour une **durée de 15 années** à compter de sa notification.

Au regard de ces éléments, il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de recours à un contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.

-----

*Après la présentation du rapport par Monsieur **Sébastien JUNG**, Monsieur **Dominique LIMBACH** complète qu'il s'agit d'un groupement de commandes conjoint Ville, Communauté d'Agglomération et que le travail a été partenarial. Ce sont les deux collectivités par le travail des élus et de l'administration conjointement qui ont décidé de ce qui est proposé ce soir comme mode de gestion. "C'est un contrat commun, mais chaque collectivité pourra tirer en fonction de son envie les différents tiroirs pour le matériel, pour la maintenance ... Et je précise bien que le travail s'est fait de manière tout à fait sereine".*

*Monsieur **Marc FELD** interroge concernant l'implantation communautaire de ces mobiliers.*

*Monsieur **Dominique LIMBACH** confirme qu'un inventaire a été réalisé sur l'ensemble des communes. Comme pour la compétence des transports est sur la Ville, sont concernés les mobiliers urbains ainsi que les sucettes. "Concernant la mobilité, c'est y compris à Sarreguemines, y compris sur l'ensemble des différentes communes de la Communauté d'Agglomération".*

*Monsieur **Sébastien JUNG** complète que les abribus sont concernés aussi.*

*Monsieur **Dominique LIMBACH** confirme l'inclusion dans le dispositif des abribus ainsi que tout le mobilier urbain lié à la mobilité.*

*Monsieur **Marc FELD** demande si les communes concernées font aussi un appel d'offre conjoint.*

*Il lui est répondu que la Communauté d'Agglomération est la coordinatrice du groupement de commande.*

*Monsieur **François BOURBEAU** : "J'ai plusieurs points ou remarques sur le sujet. Le premier c'est enfin moi pour décider aujourd'hui je me sens un peu aveugle parce que je n'ai pas tous les tenants et les aboutissants. Vous me dites que c'est mieux, mais je n'ai pas d'éléments quantitatifs, qualificatifs pour juger et pour avoir ce que j'appelle une intime conviction. Donc ça c'est déjà le premier point. Tout à l'heure, vous disiez qu'il y avait une exonération d'une TLP, là je n'ai pas bien retenu l'acronyme. Je*

voulais savoir qui bénéficiait de cette taxe, c'était le budget de l'État, le budget de la commune. Oui c'est la ville, voilà, et ce serait un manque à gagner de combien, et ce serait compensé par le prestataire ou pas ? Donc ça c'est ma première question. La deuxième question que j'ai, si on met à disposition d'un annonceur, ce serait dommage que cet annonceur vienne faire de la publicité pour "Le Best", des enseignes allemandes ou des enseignes qui sont à Forbach ou qui sont à Saint Avold. Je ne sais pas si c'est possible, mais est-ce que vous pouvez dans ce cadre-là restreindre les annonces parce que si les gens viennent à Sarreguemines et puis on attire leur attention pour aller faire leurs courses ailleurs je trouve que c'est un petit peu contradictoire. Le deuxième point puisque c'est important de soutenir le commerce, est-ce qu'il n'est pas aussi possible de négocier avec ce prestataire puisqu'on a quand même des leviers de négociation, 15 ans, pour lui ça peut être un volume d'affaires relativement important, est ce qu'il est possible de négocier pour les commerçants Sarregueminois la possibilité gratuitement d'avoir une vue pendant 2, 3, 5 jours, c'est à définir, peut-être une fois par an sur un ou deux panneaux pour permettre un peu de faire le lien entre cet affichage et le commerce à l'intérieur de Sarreguemines. Aujourd'hui c'est un peu difficile de prendre note, de prendre position parce que je n'ai pas ces éléments-là".

Monsieur **Sébastien JUNG** mentionne qu'il est question d'un concessionnaire dont le modèle économique repose sur la vente d'espaces publicitaires. De cette manière, si effectivement un commerçant Sarregueminois souhaite communiquer sur ces sucettes, il lui appartient de contacter le futur concessionnaire. "Après je dirais que c'est dans la négociation, mais nous après nous n'avons pas de pouvoir pour leur dire, vous devez pour un commerçant Sarregueminois appliquer une gratuité ou une remise particulière, malheureusement ce n'est pas possible".

Monsieur **François BOURBEAU** : "C'est ce qu'on appelle les négociations de contrat, dans un contrat il y a plein de choses qui sont ouvertes".

Monsieur **Sébastien JUNG** signale qu'il ne sait pas si légalement il est autorisé.

Monsieur **Dominique LIMBACH** répondant à Monsieur BOURBEAU énonce que la discussion porte sur le mode de gestion. "Les afficheurs, c'est encore un autre problème".

Monsieur **Sébastien JUNG** : "Sur le fait d'ouvrir à la concurrence, je donnerais la même réponse aujourd'hui. Alors voilà, quand je promène mon chien à Felpersviller, je passe près de l'abribus de Folp. Je vois quand il y a des campagnes de pub. Lorsque Cora est passé Carrefour, il y avait une campagne de pub, il y a des campagnes de pub pour des assureurs en place à Sarreguemines, il y a des campagnes de pub pour McDonald's. Ma foi on a un McDo à Sarreguemines. Au nom de quoi aurais-je le droit d'imposer aux futurs concessionnaires le choix, la zone géographique, la zone de chalandise de leur communication. Sur votre question sur la TLPE, il faudrait creuser parce que je n'ai pas l'élément financier". La réponse est apportée, "le futur titulaire sera exonéré de TLPE". Je peux me renseigner et on vous fera parvenir les éléments de réponse. Ensuite, sur votre argument de ne pas avoir tous les éléments, encore une fois là ce soir le but de la délibération c'est le choix du prestataire. Donc on se prononce soit pour une régie soit pour une concession. Je propose de mettre aux voix le choix de la concession. Pour l'instant il n'y a pas plus d'éléments financiers et en vérité il n'y en aura pas puisque la Ville cela ne lui engrange aucun frais, cela lui rapportera à contrario une redevance chaque année. Donc si vous voulez il n'y a pas de risque financier pour la Ville par rapport à ce dossier-là. Mais je peux comprendre que vous n'avez pas tous les éléments. Effectivement là ce soir le but de la démarche, c'est simplement de choisir le mode de gestion de la délégation, c'est à dire la concession de service, donc il n'y a pas d'entourloupe si je peux me permettre".

Monsieur **François BOURBEAU** : "Je n'ai pas prononcé le mot "entourloupe".

Monsieur **Sébastien JUNG** : "Non, ça c'est moi qui l'utilise".

Monsieur **François BOURBEAU** : "La délibération c'est déjà pour moi un choix entre rien faire, la concession ou la régie, donc c'est déjà un choix. Donc voilà, j'ai bien pris note de vos points et je me prononcerai au moment du vote en fonction de ça".

Monsieur **Dominique LIMBACH** : "Monsieur BOURBEAU, pour être très précis, lorsque nous avons lancé la consultation, nous étions déjà heureux qu'il y ait des candidats qui nous aient répondu. Voilà, c'est ça qu'il faut déjà dire. S'il n'y a pas de candidats, il y a de la pub pour personne y compris pour les

commerçants, y compris pour Forbach, ou "Le Best" par exemple. Donc à un moment donné, on est déjà content qu'il y ait des réponses. Et là, nous nous sommes attelés avec une AMO à négocier avec les différentes entreprises qui ont répondu".

Madame **Bernadette HILPERT** estime que s'agissant d'une concession de service relative au mobilier urbain, "il aurait peut-être fallu préciser, alors que tout le monde n'est pas au courant, qu'est-ce que c'est les mobiliers urbains, comment que ça fonctionne, qui s'en occupe, à quoi ça sert, quels sont les services ? Enfin, si j'ai bien compris, il y avait une autre société qui faisait, c'est à dire est ce que c'est uniquement une société qui s'en occupe ... Franchement, en termes d'éléments, moi-même je n'en ai pas, parce qu'il y a quand même mobiliers urbains, publicitaires et non publicitaires. Vous savez moi dans mes affaires militantes je pense tout de suite non publicitaire, c'est les droits d'affichage, c'est les possibilités de s'exprimer. Est-ce que c'est ça ? Ça aurait été bien qu'on ait un peu plus d'éléments juste pour savoir de quoi on parle. Ensuite, effectivement, il y a la question du mode de gestion, c'est à dire soit ce sera en régie, donc c'est la Ville, donc est ce que ça demande des personnels, des services ... ou pas, est-ce que sinon effectivement dans le cas d'une DSP on le confie à un autre ?".

Monsieur **Sébastien JUNG** déclare être un peu surpris pensant avoir été assez clair dans sa présentation. "Le mobilier urbain sera composé de 88 abris-voyageurs, c'est ce qu'on appelle un abribus, 40 mobiliers 2m<sup>2</sup>".

Madame **Bernadette HILPERT** demande s'ils existent.

Monsieur **Sébastien JUNG** invite Madame HILPERT à regarder devant la mairie où un abribus existe. Aujourd'hui, on a un contrat, demain en 2025, le contrat s'arrête. Toutefois, dès aujourd'hui, comme pour le stationnement à l'époque, il faut déjà prendre un peu d'avance. Il répète que le point d'aujourd'hui c'est le mode de gestion. Ensuite, 38 poteaux d'arrêts qui représentent un support publicitaire ainsi qu'un mobilier digital. "Je pense que si vous avez déjà été dans des grandes villes comme Strasbourg, Metz ou Nancy, parfois sur certains abribus au lieu d'avoir une affiche collée, c'est un écran digital avec une publicité qui tourne, parfois même qui est animée à travers une vidéo, un peu comme le panneau de notre ami de l'Intermarché. Donc voilà, ce que c'est le mobilier publicitaire".

Madame **Bernadette HILPERT** demande qui s'en occuperait si c'était en régie.

Monsieur **Sébastien JUNG** répond qu'il conviendrait de créer un service conjoint entre la Ville et l'Agglo. "Mais ce n'est pas notre volonté, notre volonté c'est de passer par un prestataire dont c'est le métier. N'oublions pas aussi que le futur prestataire c'est son métier, il sait gérer ce mobilier urbain. Moi je me vois mal coller une affiche dans un mobilier urbain, je ne sais pas comment on fait ça".

**Monsieur le Maire** complète qu'il faut également maintenir cet équipement en l'état.

Monsieur **Sébastien JUNG** complète son propos avec la maintenance et la destruction d'un panneau digital, dont le coût est élevé, suite à un accident. En régie, il nous appartiendrait de trouver un budget imprévu pour remplacer ce panneau alors que si le panneau digital est détérioré pendant la concession, c'est à la charge du délégataire et non à la Ville. "Il y a quand même beaucoup plus d'avantages de le passer en concession de service qu'en régie".

**Monsieur le Maire** intervient sur ce point par rapport aux questions de Monsieur BOURBEAU. "Ce sont des questions qui, me semble-t-il, sont typiquement des questions de travail de commission. Alors je voudrais rappeler que les commissions ça sert surtout à ça, si on veut servir les commerçants de Sarreguemines, si on veut servir les Sarregueminois, les gens tout court. Mais il faut venir travailler en commission. Parce qu'il y a une raison très concrète, parce qu'entre la commission et ce qui s'y décide et le Conseil Municipal, on peut faire avancer les dossiers dans l'intérêt des Sarregueminois des commerçants et de tous les autres. C'est ce laps de temps et de travail qui est précieux dans la vie municipale. Et là, ce n'est pas l'esprit de la loi, c'est l'esprit citoyen qui doit être l'esprit de l'élu. Je suis désolé, si on veut servir la population, on vient travailler en commission, ça commence par-là, c'est le "ba.-ba". Donc nous avons répondu aux questions, Sébastien a donné des éléments, nous avons donné des éléments de choix, nous avons argumenté dans le respect des idées de chacun, mais je le répète, il faut venir travailler en commission. Pour tout le monde d'ailleurs, c'est important. C'est le travail en commission qui nous permet d'être dans un rythme de travail qui fait qu'au Conseil, on apporte aux Sarregueminois les bons éléments de réponse".

**Monsieur François BOURBEAU** : "Je vais répondre. Déjà la forme actuelle des commissions est pour moi inutile puisqu'on nous lit, non mais j'y suis allé les trois, les cinq ou six premières fois, la délibération du Conseil Municipal qu'on va entendre. Si on fait trois commissions, on va entendre la même chose pendant les trois commissions. On pose des questions, on demande des corrections, on demande à changer les choses, on nous dit ce n'est pas possible. Et pour répondre, Monsieur le Maire, je me rappelle, en mai 2022, j'étais dans votre bureau sur la délégation de service public des parkings, je vous ai proposé de venir travailler de façon bénévole sur le sujet parce que j'estime que sur un certain nombre de choses en ce qui concerne la gestion des contrats, la négociation des contrats, j'ai une expérience avérée dans mon métier, dans l'appréciation, l'analyse des comptes de résultats. J'ai aussi une expertise. J'ai proposé gentiment dans votre bureau de venir vous aider, d'aider les équipes et de faire un travail de fond, d'analyse et vous ne m'avez jamais recontacté sur ce sujet-là".

**Monsieur le Maire** : "Je vais répondre et puis on passera au point suivant. C'est très simple, la commission, c'est l'outil démocratique et partagé pour travailler. Il y a là des témoins et nous sommes tous témoins dans notre diversité, du respect de chacun. Je ne peux pas recréer, encore, en particulier, des commissions, que ce soit pour vous Monsieur BOURBEAU, comme pour n'importe qui ici. Nous avons des commissions et vous êtes tous invités à travailler dans ces commissions. Si elles ne conviennent pas ou si vous ne souhaitez pas travailler en commission, chacun assume ses décisions".

**Monsieur François BOURBEAU** : "Je vais encore dire une chose, parce que vous avez mis en cause que je ne travaille pas pour les Sarregueminois".

**Monsieur Dominique LIMBACH** : "Ce n'est pas ce que Monsieur le Maire vient de dire, absolument pas".

**Monsieur le Maire** : "Non, j'ai dit qu'il faut venir en commission travailler pour l'intérêt des Sarregueminois. Ce n'est pas la même chose, c'est tout. Et je l'ai dit en plus collectivement".

**Monsieur Denis PEIFFER** : "Oui, Monsieur le Maire, j'ai eu l'occasion de piloter la dernière commission des finances, en l'absence de Jean-Marc SCHWARTZ et je peux vous dire que les discussions se sont faites dans un très bon esprit républicain. Il y avait des élus de la minorité municipale qui étaient présents, il y avait les élus de la Ville. Des échanges ont eu lieu et les explications ont été données, notamment sur un certain nombre de dossiers. Et puis sur d'autres dossiers ou thématiques mais là je tairai le secret, entre guillemets, du travail de la commission, il y a des propositions qui ont été faites, qu'on a relevé et qu'on proposera dans les conseils municipaux à venir. Et donc oui, les commissions ont toute leur utilité et elles sont largement là pour préparer le travail qu'on a pris en Conseil Municipal. Il est toujours désolant de voir qu'en Conseil Municipal, on soit parfois à devoir traiter des questions de détails alors que ces questions de détails ont déjà été peut-être traitées en amont, notamment toute une série d'explications par rapport à ce qui est proposé. Je crois vraiment qu'en Conseil Municipal, à un moment donné, c'est là que se pose après la question démocratique des différentes délibérations à voter, c'est là que chacun effectivement donne son avis, dit sa position politique et fait son vote. Mais franchement, il y a déjà un grand déblayage qui est fait au niveau des commissions et chacun gagnerait à y participer".

**Madame Bernadette HILPERT** : "Moi je pense que d'abord tout le monde ne peut pas faire toutes les commissions".

**Monsieur le Maire** : "Je n'ai jamais dit ça".

**Madame Bernadette HILPERT** énonce être toute seule et ainsi être dans l'impossibilité de faire toutes les commissions. "Et je pense qu'il ne faut pas enlever la nature du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal est filmé, il permet aussi aux citoyens d'entendre s'il y a des questions qui peuvent être portées par n'importe qui, ça sert à ça. Sinon Conseil Municipal, on peut aussi faire à voter et terminer. Non, je pense qu'il faut laisser le Conseil Municipal dans son rôle, qu'effectivement je suis bien d'accord que dans les commissions et je l'ai regretté, je n'ai pas été plus loin sur la commission par exemple vie scolaire où je suis, je n'ai pas pu y aller. Donc je ne suis pas rentrée dans le détail mais parfois sur d'autres commissions on ne peut pas. Je pense qu'on est en droit de poser des questions. Alors je ne sais pas à quelle commission il y avait cette concession de service qui a été évoquée, les questions elles sont quand même là et je pense qu'il faut y répondre si ce n'est que pour que les gens nous entendent".

**Monsieur le Maire :** "Et nous y avons répondu Madame HILPERT. Mais je le répète, le fait qu'il y ait des commissions, c'est un ordre de travail. Ce n'est pas nous qui l'avons inventé. S'il y a des commissions pour préparer le travail du Conseil Municipal, il faut le faire. Et il faut jouer le jeu de la République à ce niveau-là, c'est la démocratie, c'est le respect des lois. Ensuite, évidemment, regardez là on est bien en train de discuter, aucune question n'a été éludée, vous avez eu le droit à la parole, chacun exprime son point de vue. Nous revendiquons la démocratie mais, je le répète, il y a un ordre de travail, nous ne l'avons pas inventé. Il est nécessaire que vous l'honoriez, que nous l'honorions, mais pas à 100%. Je ne vous ai jamais reproché ça, chacun d'entre nous peut avoir un empêchement et ça n'a jamais posé problème. Je ne vais pas sortir de chiffres en termes de fréquentation des commissions, je parle en règle générale des excès qu'on peut constater en ce qui concerne certaines participations, point. Après chacun ses raisons, chacun fait ses choix, je les respecte et maintenant on passe au point suivant".

-----  
Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'adjoint Sébastien JUNG,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L. 1121-1 et s. relatifs aux contrats de concession,

Considérant que l'actuel contrat de mise à disposition, d'installation, de maintenance et d'entretien du mobilier urbain arrive à expiration le 31 juillet 2025,

Considérant par décision du Conseil municipal du 25 mars 2024 (point 17), la création d'un groupement de commande Ville-Communauté d'Agglomération (CASC) spécifique dont la CASC est le coordinateur,

Considérant la proposition du coordinateur du groupement de commande de recourir à un contrat de concession afin notamment de se prémunir du risque d'exploitation inhérent à l'exécution du service mais aussi de bénéficier de l'expérience du futur concessionnaire concernant le respect du droit positif en matière d'affichage,

**Décide :** Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD

**Abstention :** Bernadette HILPERT

**Opposition :** François BOURBEAU

- D'approuver le principe de recours à un contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.

## 6. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Moselle / Parcours mémoriel 2024 – 2025

L'année 2024 marque symboliquement le 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération pour Sarreguemines, offrant une occasion forte de donner un sens renouvelé au devoir de mémoire. La ville poursuit cet engagement en organisant régulièrement des événements mémoriels et patriotiques, en collaboration active avec les associations d'anciens combattants et les porte-drapeaux locaux, garants de cette mémoire collective.

En 2024, la municipalité entend honorer pleinement l'histoire de la ville en proposant un parcours mémoriel en trois volets pour les années 2024-2025, intitulé : « Seconde Guerre Mondiale, Sarreguemines se souvient : Sarreguemines Occupée – Sarreguemines Libérée – Sarreguemines Reconstituée ».

Ce programme inclut des rassemblements officiels, mais aussi une série d'actions symboliques : une exposition de photographies montrant la ville et ses habitants pendant et après la guerre - accessible au public et aux écoles -, une présentation d'objets militaires prêtés par des associations et collectionneurs, l'accueil d'une délégation d'élus de Chasseneuil-sur-Bonnieure pour la signature d'un pacte d'amitié et - entre autres - la plantation d'un arbre, ainsi qu'un cycle de conférences sur la période 1939-1945.

Différentes dépenses liées à ces trois temps forts mémoriels peuvent faire l'objet d'une aide financière dans le cadre du dispositif initié et géré par le Département de la Moselle : « MOSELLE LIBÉRÉE (1944-1945) ».

La ville souhaite ainsi présenter une demande de subvention à hauteur de 7 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

-----  
Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur Denis PEIFFER, Adjoint en charge des relations aux associations patriotiques et aux anciens combattants, de la mémoire et de la transmission intergénérationnelles,

Vu la volonté de la Ville de Sarreguemines de préserver et transmettre la mémoire collective de la ville aux jeunes générations,

Vu la volonté de la Ville de Sarreguemines de mettre en place des actions mémorielles et chronologiques retraçant les événements locaux de la 2<sup>e</sup> Guerre Mondiale, notamment l'occupation et les bombardements, l'évacuation en Charente, la libération, et la reconstruction après-guerre,

Vu la volonté de la Ville de Sarreguemines de promouvoir la paix et la tolérance, et de rappeler les valeurs républicaines de Liberté, Égalité, Fraternité.

**Décide** : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT,

Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR,  
Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE,  
Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI,  
Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration),  
Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Moselle.

## **7. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028 proposé par le CDG 57**

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion souscrit des contrats d'assurance dans le cadre d'une mission supplémentaire à caractère facultatif.

Comme le prévoit l'article L452-30 du Code général de la fonction publique, les dépenses supportées par le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, sont financées par les collectivités selon les modalités prévues dans la convention qui sera signée.

Il est proposé d'accepter la proposition suivante, décrite dans le projet de délibération :

Assureur : GROUPAMA

Courtier gestionnaire : SIACI SAINT HONORE

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

### **Agents affiliés à la CNRACL**

Liste des risques garantis retenus (préciser l'éventuelle franchise et le(s) taux) :

<b>Désignation des risques</b>	<b>Formule de franchise par arrêt</b>	<b>Taux</b>
Décès	Sans franchise	0,23
Accident de service et maladie contractée en service	Franchise (IJ) 15 jours consécutifs	1,37

*Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.*

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2025-2028 établi par le CDG57.

-----  
Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Madame l'Adjointe Carole DIDOT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 (alinéa 5, non abrogé) ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 susvisé, les Centres de Gestion peuvent souscrire des contrats d'assurance pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 29 novembre 2023, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion ;

**Décide** : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

**Jean-Marc SCHWARTZ ne prend pas part au vote**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : GROUPAMA

Courtier gestionnaire : SIACI SAINT HONORE

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

**Agents affiliés à la CNRACL**

Liste des risques garantis retenus (préciser l'éventuelle franchise et le(s) taux) :

Désignation des risques	Formule de franchise par arrêt	Taux
Décès	Sans franchise	0,23
Accident de service et maladie contractée en service	Franchise (IJ) 15 jours consécutifs	1,37

*Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.*

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**Article 3** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

**Article 4** : de prévoir les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

## 8. Créances irrécouvrables : admissions en non-valeur et créances éteintes – Budget principal 2024

Le Service de Gestion Comptable a dressé un état des créances irrécouvrables daté du 08 octobre 2024.

Selon le cas, il est ainsi proposé soit l'admission en non-valeur (compte 6541), soit l'extinction de la créance (compte 6542) en fonction du niveau d'insolvabilité des débiteurs.

Il est rappelé que le compte 6541 n'éteint pas la dette du redevable ; l'action en recouvrement demeure toujours possible et peut faire l'objet de versements ultérieurs suite aux poursuites diligentées, en cas de rétablissement de situation de débiteurs redevenus solvables ; la collectivité peut faire valoir ses droits même après leur admission en non-valeur.

Le compte 6542 éteint la dette, dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations.

Au 08 octobre 2024, la demande d'admission en créances irrécouvrables se répartit comme suit :

- admissions en non-valeur (compte 6541) : 984,49 €
- créances éteintes (compte 6542) : 1 687,93 €

Le tableau détaillé diligenté par le Service de Gestion Comptable est joint en annexe.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sarreguemines, dans les délais légaux et réglementaires, il est donc proposé de soumettre au vote du Conseil Municipal l'admission en non-valeur et en créances éteintes des produits figurant sur l'état ci-joint d'un montant total de 2 672,42 €, les crédits étant inscrits au budget 2024, articles 6541 et 6542.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces créances irrécouvrables.

-----

Le Conseil municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur Denis PEIFFER, Adjoint au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états de produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sarreguemines en date du 08 octobre 2024 pour un montant total de 2 672,42 €,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sarreguemines, dans les délais légaux et réglementaires,

**Décide** : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT,

Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR,  
Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE,  
Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI,  
Florence TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration),  
Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- L'admission en non-valeur et en créances éteintes des sommes figurant sur les états de produits irrécouvrables transmis par le Service de Gestion Comptable d'un montant total de 2 672,42 €, les crédits nécessaires étant inscrits au BP 2024, article 6541 et 6542,
- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **9. Modification d'un taux de TA majorée rue de Foldersviller**

Depuis la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, formalisée dans la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010, le Code de l'Urbanisme prévoit la possibilité d'instituer une taxe d'aménagement différenciée et majorée par secteurs du territoire, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux est nécessaire.

Dans ce cadre, par délibération en date du 30 novembre 2020, la Commune de Sarreguemines a décidé d'instaurer une taxe d'aménagement majorée d'un taux de 20% sur les parcelles représentées sur le plan joint à la présente délibération. L'objectif était de permettre l'ouverture à l'urbanisation de parcelles situées de part et d'autre de la voie menant aux parcelles agricoles extérieures.

Le coût des travaux estimé par la Ville s'élevait à 72000€ TTC avec une prise en charge par la Commune d'une somme de 14400€ TTC car l'amorce de cette voie aurait pu permettre d'accéder aux parcelles agricoles ou d'envisager une urbanisation future.

La recette prévisionnelle générée par cette TA à 20% était alors estimée à 62400€ sur la base de deux constructions d'une surface de 245m<sup>2</sup>.

A ce jour, les travaux de voirie ont engendré une dépense réelle de 70 085€ et cette voie ne pourra très certainement plus être prolongée car la loi ZAN adoptée le 22 août 2021 réduit considérablement les possibilités de projets urbains sur des terrains naturels ou agricoles.

De plus, la construction réalisée côté droit présente une surface taxable de 501m<sup>2</sup>, bien supérieure aux estimations faites en 2010. Dès lors, les recettes prévisionnelles engendrées par la TA majorée à 20% sont bien supérieures à celles estimées et de ce fait la Commune est dans un cas d'enrichissement sans cause au détriment d'un administré. Il convient donc de baisser le taux.

Aussi, il apparaît judicieux de modifier le taux de TA majorée sur ce secteur pour le porter à 13,23%, somme qui couvre les dépenses d'aménagement de la Commune.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le taux de la taxe d'aménagement majorée sur le secteur de Foldersviller pour le passer à 13,23%
- de reporter cette modification dans les annexes du PLU
- de dire que conformément aux dispositions de l'article L.331-14 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour les années suivantes, et ce tant qu'aucune autre délibération n'établisse de dispositions différentes
- de dire qu'en application de l'article L.331-5 du Code de l'Urbanisme, elle sera transmise en Préfecture et au Service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le Département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois de son adoption
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette décision

-----  
Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de M. l'Adjoint Christian DIETSCH,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du CGI, articles L. 1635 quater A et suivants.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sarreguemines en date du 30 novembre 2020,

Considérant que la situation, actuelle nécessite une actualisation du taux de TA majorée sur le secteur concerné,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

**Décide** : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- de modifier le taux de la taxe d'aménagement majorée sur le secteur de Foldersviller pour le passer à 13,23%

- de reporter cette modification dans les annexes du PLU

- de dire que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour les années suivantes, et ce tant qu'aucune autre délibération n'établisse de dispositions différentes

- de dire qu'elle sera transmise en Préfecture et au Service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le Département au plus tard le 1er jour du 2ème mois de son adoption

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette décision

## **10. Délibération portant remise gracieuse**

Par une délibération du 30 novembre 2020, le conseil municipal avait instauré une taxe d'aménagement majorée de 20% pour la participation au financement de la viabilité de terrains appartenant à M. Mathieu MAION, section 59, parcelles 217 et 33 et à la ville de Sarreguemines, section 59 parcelles 160 et 164.

Le taux de cette taxe a été fixé à partir d'une dépense prévisionnelle de travaux de 72.000 € TTC et en prenant en compte, suite aux échanges avec le demandeur, une surface taxable de sa future habitation de 245 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une seconde habitation de 245 m<sup>2</sup>, soit 490 m<sup>2</sup> au total. En outre, considérant qu'une extension de cette future voie permettrait de viabiliser des terrains agricoles situés à l'arrière, il a été

mis à la charge de la ville 20% du coût des travaux, laissant à la charge des futurs constructeurs une quote-part de 80%.

Au final, le permis déposé par M. MAION (n°PC576321SO083) le 29 décembre 2021 et délivré le 15 février 2022 comprenait une surface totale de 501 m<sup>2</sup> soumis à la taxe d'aménagement majorée.

La différence de surface entre le projet initial sur lequel le calcul du taux de taxe majoré s'est basé et la surface finalement soumise entraîne pour la commune un gain sensiblement supérieur au montant final des travaux de voirie réalisés.

La taxe d'aménagement majorée n'ayant pas vocation à générer des bénéfices pour la commune, il peut être envisagé de procéder au recalcul du taux de taxe majoré considérant les paramètres suivants :

- Les travaux de viabilisation s'élèvent au final à 70 085,- € (dont 13 000,- € restant à réaliser à ce jour pour la couche d'enrobé finale),
- La Loi ZAN adoptée le 22 août 2021 rend désormais improbable toute constructibilité des terrains situés au-delà des parcelles 217, 33, 160 et 164, ce qui entraîne la prise en charge de la totalité des travaux de viabilisation par les propriétaires des parcelles desservies (Section 59, n°33, 217, 160 et 164),
- La surface plancher finale du permis de M. MAION soumise à la taxe d'aménagement s'élève à 501 m<sup>2</sup>,
- Considérant que les parcelles communales cadastrées Section 59 n°160 et 164 seraient susceptibles d'accueillir une surface de construction de 245 m<sup>2</sup>,

Dans ces conditions, le taux de TA majoré s'élèverait à 13,23%.

La DDFIP du Haut-Rhin, dont relève la compétence du calcul de la taxe due et de l'émission des titres de perceptions, nous a indiqué qu'il n'était pas possible de revenir de manière rétroactive sur un taux de taxe d'aménagement majoré.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'accorder une remise gracieuse d'un montant de 26 237 € à M. MAION Mathieu au titre de la taxe d'aménagement dont il s'est acquitté sur la base d'un taux majoré de 20% au lieu de 13,23%.

En cas d'accord, la dépense sera imputée au compte 10226-taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette remise gracieuse.

-----  
*Après la présentation du rapport par Monsieur **Denis PEIFFER, Monsieur le Maire** énonce que c'est la suite logique du point précédent. Les services ont été consultés afin de savoir comment revenir sur cette appréciation de calcul.*

*Madame **Bernadette HILPERT** par rapport à l'inscription dans le PLU, demande si le taux dans cette zone sera revu en cas d'aménagement*

***Monsieur le Maire** répond que le calcul englobe toute la zone.*

*Monsieur **Christian DIETSCH** complète que le calcul est fait sur les terrains actuellement constructibles.*

***Monsieur le Maire** confirme que le calcul a été fait, que la simulation a été faite sur l'ensemble de ce périmètre constructible puisque c'est la même voie qui dessert tout le monde. "D'où justement le fait de ne pas facturer à l'un des porteurs de projet ce qui correspondrait à l'ensemble de la facture. Demain, il y aura en face un autre terrain qui sera lui contributaire de la même manière et c'est comme ça que la commune doit chercher son équilibre, non pas en faisant tout peser sur le premier qui s'établit là".*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur Denis PEIFFER, Adjoint au Maire,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30/11/2020 créant un secteur où s'applique la taxe d'aménagement majorée rue de Foldersviller,

Vu le permis n°PC576321SO083 déposé par M. Mathieu MAION le 29/12/2021 et délivré le 15/02/2022,

Vu la Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) du 22/08/2021,

Considérant que le taux de taxe d'aménagement majoré de 20% fixé par délibération du 30/11/2020 était erroné au vu des paramètres définitifs de l'opération d'aménagement de ce secteur, et qu'il aurait dû être fixé à 13,23 %,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 12/11/2024 (point n°9) fixant le taux de taxe d'aménagement de ce secteur à 13,23 %,

Considérant qu'en appliquant ce taux de taxe d'aménagement majoré de 13,23% au permis de M. MAION, celui-ci aurait dû s'acquitter d'un montant de taxe d'aménagement de 48 927,- € au lieu de 75 164,- € (part communale),

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 06/11/2024,

**Décide** : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- D'accorder à M. Mathieu MAION une remise gracieuse à concurrence de 26 237,- €, les crédits étant inscrits au budget 2024, article 10226,

- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 11. Décision modificative n°2 du budget principal

Il y a lieu d'inscrire par voie de décisions modificatives les ajustements de crédits suivants pour le budget principal :

- Ajustement de la section de fonctionnement :

Opérations réelles :

Conseil Communautaire du 26/09/2024-attribution d'une dotation de solidarité communautaire exceptionnelle à l'ensemble des communes :

Recettes 73/01/73212 : + 319 091,- €

Besoins complémentaires « Cérémonies » :

Dépenses 011/020/6234 : + 38 400,- €

Dépenses imprévues de fonctionnement :

Dépenses 011/028/6068 : + 197 854,- €

**Opérations d'ordre :**

Dépenses 023-Virement à la section d'investissement : + 82 837,- €

**- Ajustement de la section d'investissement :**

**Opérations réelles :**

Remise gracieuse – conseil municipal du 12/11/2024 :

Dépenses 10/01/10226 : + 26 237,- €

Dépenses imprévues d'investissement :

Dépenses 21/028/21848 : + 56 600,- €

**Opérations d'ordre :**

Recettes 021-Virement de la section de fonctionnement : + 82 837,- €

L'ensemble de ces éléments sont retracés au sein des tableaux récapitulatifs suivants :

BUDGET PRINCIPAL								
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant
D	F	011	028	6068	11FI	R	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	197 854,00
D	F	011	020	6234	CAB	R	RECEPTIONS	38 400,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :</b>								<b>236 254,00</b>
D	F	023	01	023	11FI	O	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	82 837,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :</b>								<b>82 837,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>								<b>319 091,00</b>
R	F	73	01	73212	11FI	R	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	319 091,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :</b>								<b>319 091,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>								<b>319 091,00</b>

D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant
D	I	10	01	10226	11FI	R	TAXE D'AMENAGEMENT	26 237,00
D	I	21	028	21848	11FI	R	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	56 600,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :</b>								<b>82 837,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>								<b>82 837,00</b>
R	I	021	01	021	11FI	O	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	82 837,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :</b>								<b>82 837,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>								<b>82 837,00</b>

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette décision modificative n°2 du budget principal.

-----

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Denis PEIFFER,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de la Ville de SARREGUEMINES pour l'exercice 2024 voté en séance du Conseil Municipal du 25 mars 2024 (point n°5)

Vu la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2024 votée en séance du Conseil Municipal du 24 juin 2024 (point n°6)

Considérant les ajustements de crédits nécessaires,

**Décide :** Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- D'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL								
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant
D	F	011	028	6068	11FI	R	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	197 854,00
D	F	011	020	6234	CAB	R	RECEPTIONS	38 400,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :</b>								<b>236 254,00</b>
D	F	023	01	023	11FI	O	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	82 837,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :</b>								<b>82 837,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>								<b>319 091,00</b>
R	F	73	01	73212	11FI	R	DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	319 091,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :</b>								<b>319 091,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>								<b>319 091,00</b>

D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant
D	I	10	01	10226	11FI	R	TAXE D'AMENAGEMENT	26 237,00
D	I	21	028	21848	11FI	R	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	56 600,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :</b>								<b>82 837,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>								<b>82 837,00</b>
R	I	021	01	021	11FI	O	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	82 837,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :</b>								<b>82 837,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>								<b>82 837,00</b>

- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 12. Attribution de subventions - Ticket Sport Culture

Les vacances scolaires de février/avril et de juillet/août 2024 ont été l'occasion d'organiser des activités sportives et culturelles dans le cadre du Ticket Sport Culture, justifiant le versement d'une subvention aux associations participantes. Une enveloppe de 18.000 € inscrite au BP 2024 est répartie en fonction des critères suivants : durée de l'intervention, nombre d'enfants encadrés, nombre d'animateurs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	ACTIVITES	MONTANT
ADAL	Peinture	272 €
Ailes Sarregueminoises	Aéromodélisme	100 €
Amis des musées et des arts	Archéologie Préhistoire	272 €
Arts et loisirs	Petit bricolage, broderie, jeux de société	727 €
Ass Lutte	Lutte	163 €
Ass Tennis	Tennis	789 €

Ass Tennis de table	Tennis de table	907 €
ASSA	Athlétisme	707 €
Asso Basket	Basket	544 €
Asso Gymnastique	Gymnastique	1 130 €
Badminton	Badminton	3 207 €
Boxing Club	Boxe anglaise	916 €
Cercle d'Echecs	Echecs	1 730 €
Cercle Nautique	Natation	100 €
Foyer culturel	Danse, informatique...	2 668 €
Golf de Sarreguemines	Golf	177 €
Judo Club	Judo	870 €
Karaté Club	Karaté	109 €
Patchwork passion	Patchwork, couture	435 €
Perche Soleil	Pêche	544 €
Rowing Kayak Club	Kayak	227 €
Sarreguemines Football Club	Football	272 €
Sarreguemines Handball	Handball	408 €
Sarreguemines Jump	Equitation	100 €
Sprinter Club	Cyclisme	490 €
Taekwondo	Taekwondo	136 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>18 000 €</b>

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces attributions de subventions.

-----

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Maxime TRITZ,

Vu le dispositif Ticket Sport Culture organisé pendant les vacances scolaires de février / avril et de juillet / août 2024,

Vu la participation des associations sportives et culturelles de Sarreguemines,

**Décide :** Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

d'attribuer aux associations ayant participé au dispositif « Ticket Sport Culture », les subventions suivantes pour l'année 2024 :

ASSOCIATIONS	ACTIVITES	MONTANT
ADAL	Peinture	272 €
Ailes Sarregueminoises	Aéromodélisme	100 €
Amis des musées et des arts	Archéologie Préhistoire	272 €
Arts et loisirs	Petit bricolage, broderie, jeux de société	727 €
Ass Lutte	Lutte	163 €
Ass Tennis	Tennis	789 €
Ass Tennis de table	Tennis de table	907 €
ASSA	Athlétisme	707 €
Asso Basket	Basket	544 €
Asso Gymnastique	Gymnastique	1 130 €
Badminton	Badminton	3 207 €
Boxing Club	Boxe anglaise	916 €
Cercle d'Echecs	Echecs	1 730 €
Cercle Nautique	Natation	100 €
Foyer culturel	Danse, informatique...	2 668 €
Golf de Sarreguemines	Golf	177 €
Judo Club	Judo	870 €
Karaté Club	Karaté	109 €
Patchwork passion	Patchwork, couture	435 €
Perche Soleil	Pêche	544 €
Rowing Kayak Club	Kayak	227 €
Sarreguemines Football Club	Football	272 €
Sarreguemines Handball	Handball	408 €
Sarreguemines Jump	Equitation	100 €
Sprinter Club	Cyclisme	490 €
Taekwondo	Taekwondo	136 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>18 000 €</b>

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024, chapitre 65 (autres charges de gestion courante), rubrique 4214 (Aides à la famille) article 65748 (subventions autres personnes de droit privé)

### 13. Aide de 5 000 € à Jamal Valizadeh pour sa qualification aux JO Paris 2024

A la suite du dernier conseil municipal en date du 23 septembre, il a été discuté de l'aide accordée de 5 000 € à l'athlète Yann Schrub ayant décroché une sélection aux JO.

Après réflexion et discussion avec les dirigeants du club de lutte, Jamal Valizadeh licencié au club de Sarreguemines, ayant également participé aux Jeux Olympiques dans l'équipe des réfugiés et représentant la ville peut prétendre à cette aide.

A ce titre, il est proposé de verser au club de lutte une subvention de 5 000 € pour le lutteur Jamal Valizadeh qualifié aux JO de Paris 2024.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette aide de 5 000 € à Jamal Valizadeh pour sa qualification aux JO Paris 2024.

-----  
*Après la présentation du rapport par Monsieur **Maxime TRITZ**, Monsieur **François BOURBEAU** déclare être "très satisfait et très heureux que cette injustice soit réparée. Et que suite à ma remarque lors du dernier conseil municipal où j'ai attiré votre attention sur le sujet, je pense que tout le monde sera satisfait de cette décision et de cette justice".*

*Monsieur **Maxime TRITZ** : "Tout à fait. Alors si je puis me permettre Monsieur le Maire, effectivement je prends ma part de responsabilité sur ce point. Je n'avais pas encore présenté ce point à mes collègues élus, et je m'en excuse. Je ne l'avais pas expliqué en détails et je n'ai pas pu le passer de ce fait au dernier Conseil, d'où ce retard".*

*Monsieur **Maxime TRITZ** s'adressant à Monsieur François BOURBEAU : "mais vous aviez cette fois-ci raison".*

*Monsieur le Maire explique que nous n'avions pas tous les éléments. Monsieur BECK, Président du Club de Lutte, nous a adressé un courrier explicatif sur le sujet. "Je crois qu'on peut tous se satisfaire de la réponse apportée, qui est aussi la preuve de ce qu'on disait avant, il faut de l'humilité dans notre rôle d'élu. Nous sommes là pour travailler, et encore une fois je le répète, comme je l'ai dit avant, c'est une bonne issue. Je suis très heureux pour Jamal VALIZADEH et ça montre bien qu'il faut travailler le plus en amont possible pour amener aux gens ce qui leur est dû".*

-----  
Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Maxime TRITZ,

Vu la qualification et participation du lutteur Jamal Valizadeh aux JO de Paris 2024

**Décide** : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE,

Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

De verser une subvention de 5 000€ à l'AS lutte Sarreguemines pour Jamal Valizadeh.  
Les crédits seront inscrits au budget 2024, article 65748, fonction 024.

#### **14. Signature d'une convention de mise à disposition du stade du Hagwald avec les instances fédérales du football**

Les travaux relatifs à la construction d'un équipement socioculturel et sportif de proximité au stade du Hagwald viennent de s'achever. Pour ce faire, la commune a bénéficié de soutiens financiers nombreux et conséquents dont celui de la Fédération Française de Football au titre du dispositif « Fonds d'Aide au Football Amateur » (45.000 €).

La Ligue du Grand Est de football vient de nous transmettre un projet de convention relatif à la mise à disposition de cet équipement aux instances fédérales du foot (Ligue et District Mosellan de football). L'objectif est de rappeler succinctement les obligations respectives des différentes parties au contrat. Charge ensuite aux instances du football de faire respecter ces règles par les clubs de foot occupants (en l'occurrence ici le FC Beausoleil).

Ce document doit être joint à l'appel de fonds actuellement préparé par les services municipaux et qui permettra à la Ville de récupérer la subvention de 45.000 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe.

-----

*Après la présentation du rapport par Monsieur **Maxime TRITZ**, Monsieur le Maire signale qu'il a été question précédemment des Quartiers Politique de la Ville. "A l'occasion de l'inauguration des locaux, on a vu la jeunesse nombreuse de ce quartier qui trouve un élément de réponse et de dignité dans la pratique sportive et citoyenne du quartier. On a parlé de la lutte avec Jamal VALIZADEH avant. C'est un équipement qui est à l'image de l'investissement de tout ce qui porte la citoyenneté dans ce pays, dans ce quartier. J'entends les différentes associations qui interviennent et je pense que c'est un équipement qui est tout à fait dans la lignée du sport comme on l'aime à Sarreguemines, un sport de proximité avec un fort investissement de chacun. Voilà donc un bel équipement pour une belle cause".*

-----

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de M. l'Adjoint Maxime TRITZ,

Vu le projet de convention relatif à la mise à disposition du stade du Hagwald à la Fédération Française de Football,

**Décide** : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT,

Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR,  
Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE,  
Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI,  
Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration),  
Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition du stade du Hagwald pour les saisons 2024 à 2028.

## **15. Attribution d'une subvention à la Ludothèque 2024 – journal Rap'porteur**

Depuis 2006, l'équipe de la Ludothèque a proposé un espace d'expression sous la forme d'un atelier journal. Celui-ci participe à l'activité livre développé par la Ludothèque et s'adresse aux jeunes adolescents de 11 à 17 ans.

Public : 7 adolescents de 11 à 17 ans

Objectifs du projet :

- Faire émerger les compétences techniques et sociales des jeunes,
- Faire découvrir aux jeunes le monde de la presse écrite,
- Inciter les jeunes à la rencontre et à l'échange,

Budget prévisionnel :

Coût total : 17 165 €

Conseil Départemental : 5 000 €

Etat : 2 000 €

CASC : 415 €

Part association : 250 €

**Ville de SARREGUEMINES :**

- **Politique de la Ville (déjà versée) : 2 500 €**
- **Jeunesse :**
  - **Subvention sollicitée : 7 000 €**
  - **Subvention proposée : 5 000 €**

En résumé il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Ludothèque Beausoleil au titre du projet Rap 'Porteur 2024.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 sous : chapitre : 65, rubrique : 4214, article : 65748 « animation urbaine ».

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette attribution d'une subvention à la Ludothèque 2024 – journal Rap'porteur.

-----  
Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH,

Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Denis PEIFFER,

Sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,

**Décide :** Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- d'attribuer à la Ludothèque Beausoleil une subvention d'un montant de 5 000 € pour son projet « journal Rap'porteur », sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 « animation urbaine » sous chapitre 65, rubrique 4214, article 65748.

- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions afférentes.

## **16. Convention Territoriale Globale – Attribution de subventions 2024**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale pour les actions ci-dessous énumérées.

### **1. Mercredis Loisirs (Association Riv' Droite Centre Socioculturel) :**

Public : 32 séances pour 18 enfants de 6 à 11 ans

Objectifs :

- Proposer des activités éducatives et de loisirs aux enfants, adaptées à leurs besoins et leur rythme.
- Etablir une relation de confiance avec les familles.
- Favoriser la découverte, éveiller la curiosité, nourrir et enrichir l'imaginaire,
- Développer l'autonomie.
- Servir de passerelle entre les enfants et le secteur ado.

Contenu et déroulement :

Ouvert tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 13h30 à 17h00 à la maison de quartier Rive Droite. Les animateurs proposent aux jeunes diverses activités (jeux, bricolage, activités culturelles, artistiques, environnementales, sportives...). L'équipe d'animation a souhaité décliner un thème par trimestre afin de pouvoir approfondir ce dernier et varier les activités.

Budget prévisionnel :

Coût total : 8 785 €

Rémunération des services (usagers, prestations de service...) : 3 551 €

CAF (PSO et/ou CTG) : 1 200 €

**Ville de SARREGUEMINES (subvention de projet) : 634 €**

**Reste à verser : CTG : 3 400 €**

**2. Accueil collectif de mineurs pendant les petites vacances scolaires (Association Riv' Droite Centre Socioculturel) :**

Ce projet s'inscrit dans la continuité des mercredis loisirs.

Public : Enfants de 6 à 11 ans

Objectifs :

- Proposer des temps de loisirs adaptés aux enfants et aux adolescents,
- Réaliser des programmes d'animations variés,
- Initier la démarche de projet dès le plus jeune âge,
- Servir de passerelle entre les enfants et le secteur ado.

Contenu et déroulement :

Ouvert tous les après-midis (13h30 à 17h) pendant la deuxième semaine des petites vacances scolaires à la maison de quartier Rive Droite. Les animateurs proposent aux jeunes diverses activités (jeux, bricolage, activités culturelles, artistiques, environnementales, sportives...).

Budget prévisionnel :

Coût total : 7 040 €

Rémunération des services (usagers, prestations de service...) : 1 834 €

CAF (PSO et/ou CTG) : 500 €

**Ville de SARREGUEMINES (subvention projet) : 1 785 €**

**Reste à verser : CTG : 2 921€**

**3. Accueil des pré-ados et adolescents (Association Riv' Droite Centre Socioculturel) :**

Public : Jeunes de 12 à 17 ans

Objectifs :

- Engager les jeunes et les familles dans des actions citoyennes.
- Favoriser la vie en collectivité,
- Favoriser la participation et l'implication des jeunes dans l'animation locale,
- Accompagner les jeunes dans la mise en place de projets.
- Soutenir et accompagner les propositions des pré-ados et adolescents

Contenu et déroulement :

Ouvert tous les vendredis de 17h30 à 19h30 et les mercredis de 14h00 à 18h30 sur l'année hors vacances scolaires au centre socioculturel. Le principe de ce projet est d'amener les jeunes à réaliser des projets collectifs. Avec l'aide des animateurs, ils définissent les objectifs de l'action, les différentes étapes pour arriver à sa concrétisation.

Budget prévisionnel :

Coût total : 8 561 €

Conseil Départemental de la Moselle (MJ) : 1 700 €

CAF (PSO + CTG) : 500 €

Rémunération des services (usagers, prestations de service...) : 3 556 €

**Ville de SARREGUEMINES : 1 350 €**

**Reste à verser : CTG : 1 455 €**

**Total des subventions à verser à l'Association Riv' Droite Centre Socioculturel : 7 776 €.**

**Au total, les subventions à verser dans le cadre de la Convention territoriale Globale s'élèvent à 7 776 €.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 sous chapitre 65, rubrique 4214, article 65748.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces attributions de subventions 2024 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

-----  
Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint, Denis PEIFFER,

Vu sa délibération du 11 octobre 2004,

Vu le Contrat Temps Libres signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 20 décembre 2004,

Vu le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 16 novembre 2007,

Vu l'avenant n° 2011-12 au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 31 décembre 2011,

Vu la convention d'objectifs et de financements liée au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 31 décembre 2014,

Vu l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 31 décembre 2018,

Vu la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et la Communauté D'Agglomération Sarreguemines Confluences le 13 décembre 2022,

**Décide** : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

- d'attribuer les subventions d'un montant de 7 776 € à l'Association Riv' Droite Centre Socioculturel, sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 sous chapitre 65, rubrique 4214, article 65748.

- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention afférente.

## **17. Contrat de Ville – versement de subvention 2024 - 2<sup>ème</sup> Programmation**

Lors du Comité de Pilotage du 22 mai 2024, 96 080 € ont été octroyés aux associations œuvrant au sein ou/et en faveur des Quartiers Prioritaires de la Ville.

Dans ce contexte, une enveloppe de 3 808 € n'a volontairement pas été distribuée en vue d'être attribuée à la fin de l'année aux associations présentant des difficultés financières et/ou à des nouveaux projets établis en fin d'année (à condition qu'elles œuvrent également en faveur des QPV).

### ➤ **Au titre de l'Axe EMANCIPATION :**

#### **1. Cercle d'Escrime**

- **Initiation escrime à la maison de quartier Beausoleil de Sarreguemines**

L'objectif de l'association est de permettre à 12 enfants maximum de 8-12 ans du quartier de Beausoleil de découvrir l'escrime au travers d'une semaine d'initiation gratuite.

**Budget prévisionnel : 2 880 €**

Ville : 1 000 €

Fonds propres : 1 880 €

#### **2. Sarreguemines Lutte**

- **Inclusion Culture Sport**

L'association propose à tous les publics dont les personnes en situation de handicap, différentes pratiques sportives mais aussi des actions à visées culturelles.

**Budget prévisionnel : 2 000 €**

Ville : 1 808 €

Fonds propres : 192 €

➤ **Au titre de l'Axe EDUCATION ENGAGEMENT ET CITOYENNETE :**

**1. Les Amis de la Coccinelle**

• **Un premier pas vers la Coccinelle**

L'association en partenariat avec l'école maternelle Montagne Supérieure propose à 2 groupes de 12 enfants et leurs parents de découvrir durant 2 lundis matins l'espace et le fonctionnement de la structure ainsi que l'accompagnement qu'elle peut présenter en termes de parentalité (mise en confiance des parent, socialisation, ...)

**Budget prévisionnel : 1 000 €**

Ville : 1 000 €

Au final, l'ensemble des participations de la Ville s'élève à 3 808 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65748 (Animations-Politique de la Ville).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le versement de ces subventions dans le cadre du Contrat de Ville.

-----  
Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Denis PEIFFER,

Vu le Contrat de Ville signé avec l'Etat le 3 juillet 2015,

Sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,

**Décide :** Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

- d'attribuer les subventions suivantes :

➤ **Cercle d'Escrime**

- Initiation escrime à la maison de quartier Beausoleil : 1000 €

**TOTAL : 1 000 €**

➤ **Sarreguemines Lutte**

- Inclusion Culture Sport : 1 808 €

<b>TOTAL :</b>	<b>1 808 €</b>
----------------	----------------

➤ **Les Amis de la Coccinelle**

- Un premier pas vers la Coccinelle : 1000 €

<b>TOTAL :</b>	<b>1 000 €</b>
----------------	----------------

<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>3 808 €</b>
------------------------	----------------

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65748 (Animations - Politique de la Ville).

## **18. Projet de sensibilisation au Handicap 2024 – Des Regards Différents**

La collectivité, en collaboration avec plus de trente partenaires associatifs, sociaux et médico-sociaux de la ville, réitère le projet de sensibilisation au handicap « Des Regards Différents », avec comme partenaire principal le Festival International du Film sur le Handicap (FIFH).

Pour rappel, le FIFH est un festival de cinéma créé en 2016, qui récompense les films (courts et longs métrages) ayant pour sujet la différence et le handicap sous toutes ses formes.

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition, les principaux objectifs partagés sont de deux ordres :

- Sensibiliser le jeune public et le public familial au handicap,
- Développer un partenariat sur le territoire concernant cette thématique.

Ce projet se déclinera à travers deux dimensions :

1. La diffusion de films du FIFH Tour,
2. Des actions de sensibilisation à destination des scolaires et de tous publics.

### **1. Les actions de sensibilisation au handicap :**

- La semaine du 14 au 18 octobre des actions de sensibilisation dans les classes

Le Comité Départemental du Sport Adapté de Moselle et l'APF France interviendront directement au sein des établissements scolaires pour des interventions théoriques afin de sensibiliser les élèves au handicap mental et physique.

- La semaine du 04 au 08 novembre se dérouleront les actions de sensibilisation au handicap autour du sport.

Ainsi, pour cette 3<sup>e</sup> édition, les élèves de l'élémentaire pratiqueront du handball par équipe de 10 (8 jeunes valides et 2 jeunes de l'IME).

Pour les collégiens et lycéens, nous organiserons des ateliers sportifs adaptés animés par les élèves eux-mêmes.

Les groupes seront composés de 8 personnes (6 élèves valides et 2 personnes en situation de handicap).

### **2. Les projections de courts et longs-métrages aux Cinémas Forum**

- Les projections des courts-métrages à destination des scolaires

Ils auront lieu le mardi 19 et le jeudi 21 novembre de 9h à 11h et de 13h45 à 15h45.

A la suite des projections, il y aura des échanges sur les courts-métrages avec des professionnels de santé, M. Michel Lomonaco, M. Georges Coldwell et une intervention d'Aurélie Aubert médaillée d'Or Paralympique de Boccia.

- Projection des longs-métrages au grand-public aux Cinémas Forum
- La cérémonie d'ouverture aura lieu le lundi 18 novembre 2024 à 18h, aux Cinémas Forum de Sarreguemines avec une projection du long métrage Champions.
- Mardi 19 nov à 17h projection du long métrage Champions, à la suite des projections il y aura des échanges avec des professionnels de santé.
- Jeudi 21 nov à 20h projection du long métrage Chuskit, à la suite des projections il y aura des échanges avec des professionnels de santé.
- La cérémonie de clôture aura lieu le vendredi 22 novembre 2024 à 19h, au Casino.
  - Projet entre nos mains
  - Art en mouvement Cocheren
  - Lutte
  - Chorale ESAT
  - Musicothérapie
  - Valorisation des actions (retour auprès d'Elodie)
  - Clip vidéo IME

### 3. ACTIONS DE SENSIBILISATION

- Projections à la médiathèque Mercredi 20 novembre 2024

→ Projection du long-métrage documentaire à 10h

**Sais-tu pourquoi je saute ?** de Jerry Rothwell USA, Royaume-Uni

Le débat qui suivra la projection sera animé par M. Lomonaco, référent accessibilité, chargé de programmation Handicap au musée du Louvre et échanges avec Aurélie Aubert Médaillée d'Or Olympique de Boccia.

→Projection du long-métrage de fiction à 14h30

**Trio** de Battumur Dorj, produit par Ganzorig Vanchig, durée 1h36

Le débat qui suivra la projection sera animé par un psychologue et échanges avec Aurélie Aubert Médaillée d'Or Olympique de Boccia

- Plongée adaptée avec Abyss
- Projet Pick UP, à destination des maternelles
- 10 km de Sarreguemines avec joëlettes

#### 4. INVITES D'HONNEUR

- Aurélie Aubert Médaillée d'Or Paralympique de Boccia (sera présente lors de la cérémonie d'ouverture et projection ciné du mardi et médiathèque).
- Geroges Coldwell, Président de l'association Trisomie 21.
- Michel Lomonaco (responsable service sensibilisation au Louvre).

#### 5. Le prévisionnel financier des associations s'établit comme suit :

ASSOCIATION	COUT TOTAL DE L'ACTION	VILLE			ASSOCIATION
		Financement par ailleurs	Subvention proposée	Valorisation personnel	Fonds propres
ABYSS	2 920 €		1 500 €		1 420 €
Comité Départemental du Sport Adapté Moselle	3 839 €		3 839 €		0 €
Association Riv'Droite Centre Socioculturel	760€	240	400 €		120 €
Les foulées du partage	350 €		261 €		89 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 869 €</b>	<b>240 €</b>	<b>6 000 €</b>		<b>1 629 €</b>

En résumé il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention projet d'un montant total de 6 000 € aux associations citées ci-dessus au titre du projet « Des regards différents 2024 ».

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2024, sur la ligne « Santé-Regards Différents » au chapitre 65, rubrique 425, article 65748.

Il est également demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention avec le FIFH et de verser le montant forfaitaire de 7 665 € à l'association FIFH.

-----

Après la présentation du rapport par Madame **Christine CARAFA**, Madame **Nicole MULLER-BECKER**, revenant sur la discussion en commission, interroge concernant les 7 665 €.

Monsieur **Denis PEIFFER** confirme ce questionnement à l'occasion de la commission des finances. En fait ces 7 665 € étaient déjà attribués au niveau du budget. Il s'agit de dépenses faites au niveau du service vis-à-vis du festival ainsi que tous les droits s'y rapportant. Tous les droits autour des courts métrages ou longs métrages qui vont être proposés à destination des écoles de Sarreguemines, des maisons de quartier, de la médiathèque. "Mais c'était déjà budgétisé en fait par le service, donc il n'y avait pas nécessité de le passer au Conseil municipal de toute façon".

Madame **Nicole MULLER-BECKER** : "C'était juste parce qu'on en avait parlé et qu'on s'était posé la question".

Monsieur **Denis PEIFFER** : "Ça n'avait plus à y figurer".

Madame **Nicole MULLER-BECKER** comprend qu'on ne parle plus que des 6 000 €.

Monsieur **Denis PEIFFER** expose que cela a été rectifié. "Comme quoi on change les choses en fonction de ce qu'était la commission des finances".

Madame **Nicole MULLER-BECKER** remercie pour l'explication.

Madame **Bernadette NICKLAUS** : Comme vous avez pu vous mesurer l'autre jour aux championnes de Moselle des Ehpad en boccia, vous pourrez maintenant aller le niveau au-dessus et vous mesurer avec Aurélie Aubert."

**Monsieur le Maire** remercie Madame Bernadette NICKLAUS pour cette bonne suggestion. "On a parlé tout à l'heure des tickets sport culture, des championnes de boccia encore à l'instant, et on a parlé des Francas tout à l'heure. Je dirais que le FIFH, c'est une valeur sûre à Sarreguemines. On a déjà eu de belles prestations, on en aura encore cette fois-ci, j'en suis persuadé, tant cette opération réunit des talents, des talents de tout le monde. Je voulais souligner l'investissement très important de nos services dans la question, de nos élus dans la question. Le FIFH, c'est devenu, je le disais pour cela, une valeur sûre. Ça répond à une sensibilité de notre territoire qui honore tous les acteurs de ce festival. Et puis de manière complémentaire et au-delà de la question du handicap qui nous rassemblera, j'en suis certain, je voulais remercier quelqu'un comme Jean Marc CARPELS sans lequel lorsqu'on parle de cinéma, de projection, beaucoup de choses ne pourraient pas se faire. Je remercie franchement Jean Marc qui est toujours partant. Et puis à propos du film, je trouve que c'est particulièrement intéressant de constater qu'à Sarreguemines, on est une vraie pépinière de talents. Vous connaissez déjà Ania GAUER et sa réussite. THOMASON Frank me disait l'autre jour qu'ils ont eu des prix et que les jeunes qui sont vraiment des mordus de cinéma qui travaillent avec lui ont beaucoup de succès. Je crois qu'il faut le dire, notre territoire a une petite spécialisation de plus en plus sur la question du cinéma. Et là quand c'est mis en plus au service du handicap et qu'on se retrouve tous autour de ça, c'est toujours un moment extrêmement intéressant".

Madame **Christine CARAFA** : "Merci beaucoup et je n'ai rien d'autre à ajouter si ce n'est que je pourrais en parler pendant très longtemps. Mais on va rester sur la demande explicite de ce soir et j'espère donc vous revoir nombreux d'ici la semaine prochaine".

-----  
Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

Sur le rapport de Madame l'Adjointe Christine CARAFA,

Sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,

**Décide** : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI,

Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration),  
Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

- d'accorder, au titre du projet de sensibilisation au Handicap 2024, les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Subvention attribuée
ABYSS	1 500 €
Comité Départemental du Sport Adapté Moselle	3 839 €
Association Riv'Droite	400 €
Les foulées du partage	261 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 €</b>

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2024, sur la ligne « Santé-Regards Différents » au chapitre 65, rubrique 425, article 65748.

- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions afférentes
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention avec le FIFH

### **19. Modification du périmètre du marché bi-hebdomadaire à l'occasion du Marché de Noël 2024**

Le Marché de Noël aura lieu, cette année, du 29 novembre au 24 décembre 2024 dans les rues du centre-ville, à savoir :

- rue Poincaré (tronçon compris entre la rue du Maire Massing et la rue Louis Pasteur)
- rue Ste Croix – place de la République,
- rue de Verdun – tronçon compris entre la rue Utzschneider et la rue de l'Eglise,
- place du Marché.

Le 12 septembre 2024, la Commission des enjeux du centre-ville, des animations, des foires et marchés a étudié ce point. Il a été convenu de déplacer les commerçants non sédentaires de la Place du Marché dans la rue de Verdun (tronçons compris entre la rue de l'Eglise et la rue du Marché) pendant la durée du Marché de Noël.

Afin de permettre l'implantation des chalets de Noël par les services techniques, le déplacement des commerçants non-sédentaires concernés se fera à partir du 12 novembre et se poursuivra jusqu'au vendredi 27 décembre inclus.

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette modification du périmètre du marché bi-hebdomadaire à l'occasion du Marché de Noël 2024.

-----

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY,

Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-18,

Vu l'arrêté municipal du 25 mars 2024 portant règlementation des marchés bi-hebdomadaires ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Enjeux du Centre-Ville des Animations et des Foires et Marchés du 12 septembre 2024 au cours de laquelle les délégués des organismes professionnels représentatifs ont été consultés,

**Décide :** Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

- Du 12 novembre 2024 au 27 décembre 2024 inclus, certains commerçants du marché bi-hebdomadaire seront déplacés pour faire place à l'implantation des chalets du Marché de Noël qui se tiendra dans le périmètre suivant :

- rue Poincaré (tronçon compris en la rue du Maire Massing et la rue Louis Pasteur)
- rue Ste Croix – place de la République,
- rue de Verdun – tronçon compris entre la rue Utzschneider et la rue de l'Eglise,
- place du Marché.

- Durant cette période, les commerçants non sédentaires du marché bi-hebdomadaire habituellement installés Place du Marché seront déplacés dans la rue de Verdun (tronçon compris entre la rue de l'Eglise et la rue du Marché).

## **20. Convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre du renouvellement du réseau électrique basse tension aérien et l'enfouissement partiel du réseau Avenue de la Blies et rue du Val de Blies**

La société ENEDIS est amenée à réaliser des travaux dans le cadre du renouvellement du réseau électrique basse tension aérien et l'enfouissement partiel du réseau Avenue de la Blies et rue du Val de Blies.

Le projet prévoyant la pose de deux câbles électriques souterrains et de deux coffrets électriques sur la parcelle communale cadastrée section 9 numéro 28, le bureau d'études « Trigonn », missionné par ENEDIS, a sollicité la collectivité pour la constitution d'une servitude.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver, au profit d'ENEDIS, la convention de servitudes sur la parcelle communale cadastrée section 9 numéro 287, pour la pose de deux câbles électriques souterrains et de deux coffrets électriques, telle que jointe en annexe

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère.

-----

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Christian DIETSCH,

Considérant que la société ENEDIS est amenée à réaliser des travaux dans le cadre du renouvellement du réseau électrique basse tension aérien et l'enfouissement partiel du réseau Avenue de la Blies et rue du Val de Blies sur la parcelle communale cadastrée section 9 numéro 287,

Considérant la demande de servitudes présentée par le bureau d'études « Trigonn » missionné par ENEDIS,

**Décide :** Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

- d'approuver, au profit d'ENEDIS, la convention de servitudes sur la parcelle communale cadastrée section 9 numéro 287, pour la pose de deux câbles électriques souterrains et de deux coffrets électriques, telle que jointe en annexe

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère.

## **21. Convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre du renouvellement du réseau souterrain BT issu des postes « HOSTO » et « LAMARTINE »**

Dans le cadre du renouvellement du réseau souterrain, la société ENEDIS est amenée à réaliser des travaux sur la parcelle communale cadastrée section 23, numéro 0565.

Le projet nécessitant le passage d'un câble souterrain basse tension en sortie du poste « LAMARTINE », le bureau d'études « Effim », missionné par ENEDIS, a sollicité la collectivité pour la constitution d'une servitude.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver, au profit de la société ENEDIS, les termes de la convention de servitudes sur la parcelle cadastrée section 23, numéro 0565, telle que jointe en annexe

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère.

-----

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH,

Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Christian DIETSCH,

Considérant que la société ENEDIS est amenée à réaliser des travaux dans le cadre du renouvellement du réseau électrique basse tension,

Considérant que ce projet nécessite le passage d'un câble souterrain en sortie du poste « LAMARTINE » sur la parcelle communale cadastrée section 23, numéro 0565,

Considérant la demande de servitudes présentée par le bureau d'études « Effim » missionné par ENEDIS,

**Décide :** Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

- d'approuver, au profit de la société ENEDIS, les termes de la convention de servitudes sur la parcelle cadastrée section 23, numéro 0565, telle que jointe en annexe

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère.

## **22. Cession de la caserne des pompiers au Département – parcelles cadastrées section 11 numéros 22, 23, 211 et 208**

La Ville de Sarreguemines est propriétaire de la caserne des pompiers implantée au 29 rue des Tirailleurs.

A l'origine ledit bien a été construit par la Commune de Sarreguemines lorsque les pompiers dépendaient des services de la Ville. Suite à la création du SDIS et à la mise en œuvre de la départementalisation des SDIS par la loi du 03 mai 1996, les Communes ont procédé au transfert de la compétence des pompiers aux Départements.

En 2010, le SDIS de la Moselle a déposé un dossier de permis de construire afin d'effectuer des travaux de restructuration et de réhabilitation du centre de secours ainsi que la construction d'une maison à feu pour leurs entraînements ce qui représente un investissement important ainsi qu'une amélioration pour le site. La CASC avait également entrepris des travaux de voirie ainsi que de réseau sur ce bien.

Etant donné que le Département investit régulièrement pour entretenir et améliorer le site, ce dernier a sollicité la Ville pour une cession au minimum de perception de celle-ci par courrier en date du 21 août 2024, ainsi qu'il a pu le faire pour l'ensemble des communes du Département.

Il est également précisé que ce bien sera restitué à la collectivité dans les mêmes conditions en cas de désaffectation par les sapeurs-pompiers.

En cas d'accord, le Conseil Municipal voudra bien délibérer comme suit :

- de céder la caserne des pompiers sis au 29 rue des Tirailleurs, parcelles cadastrées section 11 numéros 22, 23, 211 et 208, au Département au minimum de perception,
- de laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge des acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition.

-----

*Après la présentation du point par Monsieur **Christian DIETSCH**, Monsieur le Maire souhaite d'abord rendre hommage au travail des pompiers. "Parce que les pompiers dans une ville, les avoir c'est une chance. Leur engagement nous est utile tous les jours. Je ne peux pas prendre des exemples sur les derniers jours, mais il y en a en permanence. Il faut savoir que le département a investi des millions sur les dernières années dans le site en tant que tel. Et vous qui y allez régulièrement au moment où nous mettons les pompiers à l'honneur et au moment de nos rendez-vous annuels, vous voyez que le site est extrêmement bien tenu, qu'il est complètement opérationnel et je pense qu'on peut s'en féliciter. Donc je voulais leur rendre ce petit hommage et dire que dans certaines villes. Le département a déjà investi, c'est le cas chez nous, dans d'autres il va investir, mais toutes sont à la même enseigne puisque nous mettons à disposition, nous cédon pour l'euro symbolique plutôt, et avec une clause de rétrocession qui est une mesure de prudence au moment où on ne sait pas quel sera l'avenir en matière de ZAN. Toute surface au sol mérite d'être prise avec le maximum de sérieux. C'est un dossier qui s'inscrit dans la continuité de ce qui se passe sur nos territoires".*

-----

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Christian DIETSCH,

Vu l'intérêt du Département de se porter acquéreur de la caserne des pompiers sise au 29 rue des Tirailleurs,

Vu la départementalisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'investissement et la prise en charge des frais d'entretien courant de remise à niveau des locaux par le SDIS57,

Vu la proposition financière faite par les demandeurs au minimum de perception,

Après avis des différentes commissions,

**Décide :** Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

### **Alain DANN ne prend pas part au vote**

- de céder la caserne des pompiers sis au 29 rue des Tirailleurs, parcelles cadastrées section 11 numéros 22, 23, 211 et 208, au Département au minimum de perception,
- de laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge des acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition.

### **23. Cession de la parcelle cadastrée section 60 numéro 27 à la SCI PIVOINE**

La Ville de Sarreguemines est propriétaire de la parcelle cadastrée section 60 numéro 27 d'une superficie totale de 1202 m<sup>2</sup> située rue de Bitche.

La SCI PIVOINE, représentée par Madame Magali BLUM et Monsieur Christophe BLUM, a sollicité la commune pour l'acquisition de cette parcelle par courriel en date du 29 mai dernier. Etant propriétaire du bien situé au 43 rue de Bitche, ils souhaiteraient acquérir cette parcelle contigüe à leur propriété qui leur permettrait de développer davantage leur activité commerciale d'horticulture.

Suite à l'estimation des domaines réalisée en date du 22 juillet 2024 dont il résultait une valeur de 84.000,00 €, une proposition financière leur a été faite le 01 novembre 2024 qui a été acceptée par les parties.

En cas d'accord, le Conseil Municipal voudra bien délibérer comme suit :

- de céder la parcelle cadastrée section 60 numéro 27, d'une surface globale de 1202 m<sup>2</sup> au prix de 84.000,00 € à la SCI PIVOINE – siège social 797A rue Principale 57510 REMERING LES PUTTELANGE,
- de laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge des acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition.

-----

*A l'issue de la présentation du rapport par Monsieur **Christian DIETSCH**, Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'un potentiel beau projet que celui de Monsieur BLUM. "Un endroit qui permettra en plus de bien gérer ou peut être de mieux gérer la question du stationnement. On en a parlé là-bas, le long, sachant qu'il y a la piste cyclable ... donc ça c'est quelque chose qui rendra service à tout le monde. Et puis on est en face des cimetières, donc je pense que c'est une perspective intéressante".*

*Monsieur **Christian DIETSCH** complète que sur les deux parcelles du projet des places de stationnement seront réalisées dont une PMR. Les problématiques de stationnement et de sécurité pour la clientèle seront ainsi réglés.*

***Monsieur le Maire** : "C'est ce que je sous entendais, ça va permettre de régler les problématiques de sécurité".*

-----

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE,

Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Christian DIETSCH,

Vu l'intérêt de la SCI PIVOINE, représentée par Madame Magali BLUM et Monsieur Christophe BLUM de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section 60 numéro 27, déjà propriétaire du bien sis au 43 rue de Bitche, contigüe à ce bien afin de leur permettre d'étendre leur propriété et de développer d'avantage leur activité commerciale d'horticulture,

Vu la proposition financière faite par la commune à hauteur de 84.000,00 € et acceptée par les parties,

Considérant que la Ville est propriétaire de la parcelle en question qui ne revêt pas d'intérêt particulier,

Après avis des différentes commissions,

**Décide** : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

- de céder la parcelle cadastrée section 60 numéro 27, d'une surface globale de 1202 m<sup>2</sup> au prix de 84.000,00 € à la SCI PIVOINE – siège social 797A rue Principale 57510 REMERING LES PUTTELANGE,

- de laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge des acquéreurs,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition.

## **24. Etat des prévisions des coupes 2025 et état d'assiette des coupes 2026 - Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2025 en forêt communale**

*Monsieur **Christian DIETSCH** déclare présenter ce point pour la dernière fois puisque les forêts sont rentrées dans le budget général.*

L'Office National des Forêts (O.N.F.) vient de transmettre à la Ville :

### **1- L'état du programme des travaux d'exploitation pour 2025 ainsi qu'un état d'assiette des coupes 2026.**

L'état pour 2025 prévoit 188 871,09 € HT en dépenses, comprenant les frais de garderie, et 273 200 € HT en recettes pour 3 830 m<sup>3</sup> de bois.

L'état d'assiette des coupes 2026 prévoit 1 880 m<sup>3</sup> de bois.

**2- L'état annuel des travaux d'investissement et d'entretien** à réaliser dans différentes parcelles de la forêt communale en 2025, pour un montant total de 86 855,87 € HT :

Dont **Travaux d'investissement** : 74 815,76 € HT

Il s'agit :

- d'un dégagement manuel ciblé de régénération naturelle de chênes par points d'impact, sur les massifs du Lorenzerwald (p19/20) et Missel (p33)

- d'une réfection généralisée de l'allée des cavaliers (massif du buchholz) + une partie près de l'aire de jeu

Et **Travaux d'entretien** : 12 040,11 € HT

Il s'agit notamment :

- D'une mise en peinture des arbres objectifs (massif du Witzwald)
- D'un entretien des talus de routes forestières à l'épaveuse sur le Buchholz, Grosswald et Lorenzerwald
- D'une ouverture de cloisonnements au broyeur (massif du Lorenzenwald)
- D'un nettoyage du talus de l'allée des cavaliers (massif du Buchholz)

Il est également proposé de fixer :

- le prix du bois de chauffage non façonné à **13,00 € HT le stère**, [*→ NB : ces ventes interviennent de gré à gré, de manière ponctuelle, en cours d'année, suite à des événements exceptionnels (arbres tombés, tempêtes,...) Ces opérations sont à dissocier de la vente de bois de chauffage par adjudication publique organisée par l'ONF*],
- le montant de la redevance pour les autorisations de passage et de stockage en forêt communale de Sarreguemines selon le calcul suivant : - pour les tonnages transportés : **1,10 € par m<sup>3</sup> et par kilomètre**,
- pour la surface de stockage des bois : **0,15 € par m<sup>2</sup> et par mois**.

En cas d'accord, il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer comme suit :

### **1) Etat des prévisions des coupes 2025 et état d'assiette des coupes 2026**

- d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2025.
  - Coupe parcelles **9r/24/26r/27i/28i/30/31r/8r/13**
    - L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture).
    - Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie)
      - les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat
    - Le bois d'industrie de certaines parcelles pourra cependant être vendu sur pied à l'unité de produit en fonction du marché.
    - Bois de chauffage non façonné :
      - le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes.
      - le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 12 €/stère.
    - d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 188 871,09 € et autorise le Maire à signer les devis correspondant à ces travaux.
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025 comme suit :
 

- dépenses : Chap 011 – Rub. 76 . Art 605 – exploitation et débardage	=	165 871,09 € HT
- dépenses : Chap 011 – Rub 76 Art 6282 – frais de gardiennage	=	23 000,00 € HT
- recettes : Chap 070 – Rub. 76 . Art 7022 – vente de coupes	=	273 200,00 € HT

- d'accepter l'inscription à l'état d'assiette des coupes 2026 des parcelles 9r/26r/27i/28i de la forêt communale de Sarreguemines pour un volume total estimé à 1 880 m<sup>3</sup>,

## 2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2025 en forêt communale

- d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2025 pour un montant de 86 855,87 € HT :

- Investissement : 74 815,76 €

- Fonctionnement : 12 040,11 €

- de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants.

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025 comme suit :

- Chap 023 – Rub. 76 Art 2128 23FO (Investissement) = 74 815,76 € HT

- Chap 011 – Rub. 76 Art 61524 – 23FO (Fonctionnement) = 12 040,11 € HT

- de fixer la redevance relative aux autorisations de passage et de stockage en forêt communale de Sarreguemines selon le calcul suivant :

- pour les tonnages transportés : 1,00€ par m<sup>3</sup> et par kilomètre.

- pour la surface de stockage des bois : 0,12€ par m<sup>2</sup> et par mois

-----  
Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Christian DIETSCH,

Vu l'avis favorable des différentes commissions,

**Décide :** Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ (par procuration), Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL (par procuration), Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Véronique DOH (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL (par procuration), Alain DANN, Isabelle PETER (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

## 1) Etat des prévisions des coupes 2025 et état d'assiette des coupes 2026

- d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2025.

- Coupe parcelles 9r/24/26r/27i/28i/30/31r/8r/13

- L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture).

- Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie)
  - Les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat
  - Le bois d'industrie de certaines parcelles pourra cependant être vendu sur pied à l'unité de produit en fonction du marché.
- Bois de chauffage non façonné :
  - le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes.
  - le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 13 € HT/stère.
- d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 188 871,09 € et autorise le Maire à signer les devis correspondant à ces travaux.

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025 comme suit :
 

- dépenses : Chap 011 – Rub. 76 . Art 605 – exploitation et débardage	= 165 871.09 € HT
- dépenses : Chap 011 – Rub 76 Art 6282 – frais de garderie	= 23 000 € HT
- recettes : Chap 070 – Rub. 76 . Art 7022 – vente de coupes	= 273 200 € HT

- d'accepter l'inscription à l'état d'assiette des coupes 2026 des parcelles **9r/26/27i/28i** de la forêt communale de Sarreguemines pour un volume total estimé à 1 880 m<sup>3</sup>,

## **2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2025 en forêt communale.**

- d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2025 pour un montant de 86 855,87 € HT :

- |                    |             |
|--------------------|-------------|
| - Investissement : | 74 815,76 € |
| - Fonctionnement : | 12 040,11 € |

- de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants.

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025 comme suit :

- |  |                  |
|--|------------------|
| - Chap 023 – Rub. 76 Art 2128 - 23FO (Investissement)  | = 74 815,76 € HT |
| - Chap 011 – Rub. 76 Art 61528 - 23FO (Fonctionnement) | = 12 040,11 € HT |

- de fixer la redevance relative aux autorisations de passage et de stockage en forêt communale de Sarreguemines selon le calcul suivant :

- pour les tonnages transportés : 1,10€ par m<sup>3</sup> et par kilomètre.
- pour la surface de stockage des bois : 0,15€ par m<sup>2</sup> et par mois

## **25. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire,

Vu les articles L.1618-1 et L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la possibilité, pour les collectivités territoriales, de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour certains fonds,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 a décidé à l'unanimité de déléguer à M. le Maire, pour la durée de son mandat, des attributions.

## FINANCES

- Décisions financières

N°	Objet	Date de l'acte
DF27SEPT24	Virement de crédits n°10 du budget principal 2024	12/09/2024
DF28SEPT24	Virement de crédits n°11 du budget principal 2024	26/09/2024
DF29OCT24	Virement de crédits n°12 du budget principal 2024	04/10/2024
DF31OCT24	Arrêté portant cessation de fonction de régisseur-Régie location de cartes accès aire camping-car	01/10/2024
DF32OCT24	Arrêté de suppression de régie de recettes-Régie location de cartes accès aire camping-car	01/10/2024

- Acceptation des indemnités de sinistres suivantes :

Exercice	N° pièce	Date pièce	Libellé	Montant TTC
2024	2543	26/09/2024	SOLDE INDEMNITE DOMMAGES INCENDIE MAISON DE QUARTIER WELFER DING	107 081,42

- De soumettre une demande de subvention dans le cadre du dispositif « Traitement, numérisation et valorisation d'archives à l'échelle communale, départementale et régionale » auprès de la DRAC du Grand-Est afin de financer jusqu'à hauteur de 50% l'acquisition de meubles à plans.

- Monsieur le Maire décide du renouvellement des adhésions / cotisations pour l'année 2024 selon le tableau ci-dessous :

	INTITULE ORGANISME	PAIEMENT COTISATION 2023	RENOUVELLEMENT & PAIEMENT Adhésion 2024
CAB	AMICALE Maires de l'arrondissement SGMS	6 166,50 €	6 187,20€
CAB	MAIRE France & PRESIDENT INTERCO/ASS (AMF)	3 488,82 €	3 499,28€
CAB	VILLES de France cf statuts	2 311,87 €	2 318,80€
CAB	FDMM Féd Dép Maires Moselle	200,00 €	

CAB	AMAM Amis Mémorial Alsace Moselle	300,00 €	300,00 €
	ANDES (SPORT)	488,00 €	512,00 €
	ANDEV (ENSEIGNEMENT)	0€	
	ORDRE ARCHITECTE	0 €	
	BASSIN TOURISTIQUE DE LA SARRE	150,00 €	150,00 €
	CONSEIL NATIONAL VILLES & VILLAGES FLEURIS	450,00 €	450,00€
	FNCC(R) CULTURE	511,00 €	511,00€
	M.A.C.	8 442,00 €	8 249,60€
	MUSEUMS PASS MUSEE Moulin Blies	49,51 €	206,16€
	MUSEE de la Fayence rue Poincaré	186,85 €	198,76€
	GKF	200,00 €	200,00 €
	IDL ALSACIEN MOSELLAN	350,00 €	350,00 €
	LES AMIS DE L'ISFATES DFHI	125,00 €	125,00 €
	COMITE NATIONAL ICOM (MUSEE)	620,00 €	650,00 €
	LIGUE ENSEIGNEMENT FOL MOSELLE 57	790,00 €	790,00 €
	LUDOTHEQUE BEAUSOLEIL (Adhésion)	55,00 €	

PARC NATUREL REGIONAL VOSGES NORD SYCOPARC	2 200,95 €	2 260,93€
TERAGIR FONDATION POUR EDUC ENV. (pavillon bleu)	530,00 €	535,00 €
CLUB DES MANAGERS	70,00 €	70,00 €
COMMUNES FORESTIERES MOSELLE	401,00 €	401,00€
LORRAINE DES JARDINS	0 €	
JECPJ France	0 €	
ARCHIVISTES Français	200,00 €	200,00 €
Fédération Festivals Carnavals & Fêtes	95,00€	95,00€
FONDATION DU PATRIMOINE	1 000,00 €	1 000,00€
BOUCLIER BLEU FRANCE	175,00 €	175,00 €
UNICEF	200,00 €	200,00 €
CHAINON MANQUANT	0 €	1 000,00€
MATEC	0 €	10 540,00€

	AGURAM	200,00 €	200,00 €
	CILAC		75,00 €

## URBANISME

Après consultation des Présidents des Commissions Municipales compétentes et des services intéressés, Monsieur le Maire a renoncé à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

Section 20 n°419,427 420	111 rue Rabelais	Habitation	313 m <sup>2</sup>
Section 03 n°151	25 rue du Petit Paris	Habitation	507 m <sup>2</sup>
Section 28 n°13,14	13 rue de Reignac	Habitation	1283 m <sup>2</sup>
Section 22 n°404	21 Closerie des Lilas	Habitation	542 m <sup>2</sup>
Section 70 n°243, 244,376 434	99 route de Bitche	Habitation	891 m <sup>2</sup>
Section 22 n°421	32 Closerie des Lilas	Habitation	354 m <sup>2</sup>
Section 06 n°149	10 rue Charles Utzschneider	Habitation/mixte	190 m <sup>2</sup>
Section 30 n°111	119 rue de Woustviller	Habitation	3671 m <sup>2</sup>
Section 09 n°117	21 rue Auguste Frieren	Habitation	403 m <sup>2</sup>
Section 45 n°444,449	22 allée du Fairway	Habitation	766 m <sup>2</sup>
Section 06 numéro 137	18 ruelle Holz	Professionnel	866 m <sup>2</sup>

## 26. Divers

### Communications

En réponse aux questions de Monsieur BOURBEAU à l'occasion du dernier Conseil Municipal, Monsieur **Sébastien JUNG** expose les éléments suivants relatifs à INDIGO :

« Concernant le point indigo, vous vous étiez interrogé sur la hausse des coûts du personnel entre 2022 et 2023. Ce à quoi Indigo nous a répondu que cela correspond à une augmentation du poste personnel en interne et en intérim. D'une valeur de 30 000 € entre 2022 et 2023, que l'effectif était identique d'une année sur l'autre mais que toutefois il y a eu une envolée des charges d'intérim. C'était ce que vous aviez dénoté les 47 000 € de différence. Alors en fait ces charges d'intérim pour garder l'effectif identique ont été là pour remplacer en fait une personne qui a eu des absences répétées et aussi le départ d'un salarié.

Monsieur **François BOURBEAU** réinterroge concernant le point sur l'augmentation des factures d'électricité.

Monsieur **Sébastien JUNG** répond que c'est propre aussi à la période que nous avons vécu où toutes nos factures d'électricité avaient augmenté. Partout, il y avait cette envolée conjoncturelle du tarif de l'électricité, qui entre-temps a rebassé.

Ensuite, Monsieur **Christian DIETSCH** répond dans le cadre de la présentation du rapport annuel d'activité d'Energie Sarreguemines Confluences :

« Le déficit 2019 de Sarreguemines correspond principalement à la dette d'impôt relative à la facture anticipée de R24 émise à la Région Grand Est, le 19 novembre 2019.

Comptablement ce produit a été neutralisé (par un Produit Constaté d'Avance = PCA) pour être étalé sur la durée du contrat à partir de la date de raccordement de chaque lycée.

En effet, il s'agit d'un produit facturé par anticipation. En application du principe de séparation des exercices, les biens facturés et non livrés ou les prestations vendues et non encore réalisées à la date de clôture nécessitent des retraitements comptables.

Fiscalement, cette facture de R24 anticipée est soumise à l'impôt l'année de son émission et de son règlement en 2019.

Ainsi l'étalement du produit depuis les mises en service n'est pas soumis à l'impôt.

Explication schématique :

Chiffre d'affaires R24 anticipé comptabilisé	+1973
Neutralisation PCA du R24	-1973
Résultat comptable avant impôt	0

Réintégration fiscale du PCA	+1973
Résultat fiscal	+1973
IS	-591
Résultat comptable après impôt	-591

Les droits de raccordement (les paiements anticipés de R24 sont perçus comme des droits de raccordement) perçus par le concessionnaire sont traités comme des recettes définitivement acquises et donc imposables (CE 2 juillet 1965, n° 53698, Section ; CE 8 juillet 1992, n° 66563). Ce traitement implique un décalage entre l'imposition immédiate des droits de raccordement et l'étalement de la déduction de l'actif.

En second point, la société Energie Sarreguemines Confluences a été immatriculée le 3/10/2019, sur la base de la société Valmy Défense 74 (SVD74). Les SVD sont des sociétés Dalkia qui sont créées en avance pour répondre rapidement aux besoins de société dédiées lors de la réponse aux appels d'offres de DSP pour des réseaux de chaleur.

Le montant de 591k€ est donc bien un montant d'impôt, lié à la société Energie Sarreguemines Confluences ».

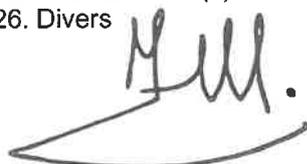
En complément des explications de Monsieur **Christian DIETSCH** et pour plus de clarté, Monsieur **Jean-Luc EBERHART** mentionne "qu'on a tous dans notre contrat de raccordement au réseau de chaleur une part abonnement. Dans cette part abonnement, il y a cinq ou six termes différents dont le R 24. Le R 24 correspond à l'amortissement des investissements et normalement ça se paye au fil de la durée du contrat, année par année. La région a demandé à payer ça par anticipation pour notamment faire quelques gains financiers. C'est un des rares clients du réseau qui a demandé ça ou le seul. Je crois que la CASC voulait le demander aussi. Ils ont demandé à payer ça par anticipation, donc ils payent tout de suite cette part abonnement. Ils la payent en une fois dès le départ, et c'est ça qui a engendré en fait cet impôt puisqu'ils ont encaissé ça en 2019".

Monsieur **François BOURBEAU** remercie pour les explications.

**Monsieur le Maire** clôture la séance et remercie pour la qualité du travail. Il souhaite une bonne soirée à chacun.

### **Listes des délibérations soumises au Conseil Municipal du 12 novembre 2024**

1. Approbation du procès-verbal de la 36<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2024
2. Rapport d'activité 2023 du délégataire du service public périscolaire
3. Avenant n° 9 à la convention de délégation de service public du 01.01.2018 confiant délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin
4. ~~Concession de service pour l'exploitation des services publics de stationnement en ouvrage et sur voirie – Choix du délégataire~~
5. Recours à une concession de service relative aux mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires
6. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Moselle / Parcours mémoriel 2024 - 2025
7. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028 proposé par le CDG 57
8. Créances irrécouvrables : admissions en non-valeur et créances éteintes – Budget principal 2024
9. Modification d'un taux de TA majorée rue de Foldersviller
10. Délibération portant remise gracieuse
11. Décision modificative n°2 du budget principal
12. Attribution de subventions - Ticket Sport Culture
13. Aide de 5 000 € à Jamal Valizadeh pour sa qualification aux JO Paris 2024
14. Signature d'une convention de mise à disposition du stade du Hagwald avec les instances fédérales du football
15. Attribution d'une subvention à la Ludothèque 2024 – journal Rap'porteur
16. Convention Territoriale Globale – Attribution de subventions 2024
17. Contrat de Ville – versement de subvention 2024 - 2<sup>ème</sup> Programmation
18. Projet de sensibilisation au Handicap 2024 – Des Regards Différents
19. Modification du périmètre du marché bi-hebdomadaire à l'occasion du Marché de Noël 2024
20. Convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre du renouvellement du réseau électrique basse tension aérien et l'enfouissement partiel du réseau Avenue de la Blies et rue du Val de Blies
21. Convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre du renouvellement du réseau souterrain BT issu des postes « HOSTO » et « LAMARTINE »
22. Cession de la caserne des pompiers au Département – parcelles cadastrées section 11 numéros 22, 23, 211 et 208
23. Cession de la parcelle cadastrée section 60 numéro 27 à la SCI PIVOINE
24. Etat des prévisions des coupes 2025 et état d'assiette des coupes 2026 - Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2025 en forêt communale
25. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)
26. Divers



**Le Maire**  
**Marc ZINGRAFF**



**Le Secrétaire**  
**Maxime TRITZ**